

COMITE SYNDICAL
Vendredi 9 février 2024 – 14h30

Ateliers Magelis

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapports d'information

Compte rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical
à monsieur le Président du Pôle Image - Magelis
RECA 2024

- Rapport n° 1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 octobre 2023
- Rapport n° 2 Orientations budgétaires
- Rapport n° 3 Bilan Ajustement APCP
- Rapport n° 4 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- Rapport n° 5 Contrat groupe risques statutaires

Questions diverses

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport d'information n° 1

Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

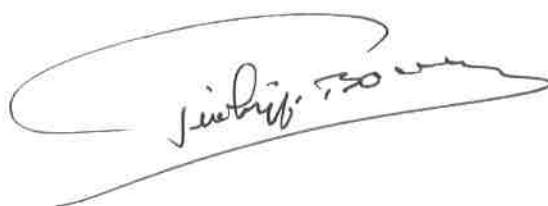
En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
17/11/2023	Agence Culturelle Nouvelle Aquitaine	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.
01/12/2023	GrandAngoulême	Occupation aux dates suivantes : 11 et 12 décembre 2023
06/12/2023	Objectif 3D	23 novembre 2023
12/12/2023	EESI	18 décembre 2023
15/01/2024	L'Atelier	12 décembre 2023
17/11/2023	Des Tours Gourmands	16 janvier 2024
		Convention d'occupation précaire du domaine public, 40 m² sur le parvis des Chais Magelis à Angoulême, à compter du 1er janvier 2024, pour

		une durée de 12 mois, renouvelable tacitement, pour une durée identique dans la limite de trois ans. Redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 150 € Toutes Charges Comprises (TCC).
22/11/2023	AUDIENS	Convention de partenariat entre le SMPI Magelis et l'association de moyens du groupe AUDIENS portant soutien financier, apporté par Audiens, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 des Rencontres Animation Formation (RAF) à hauteur de 6 000 €.
24/11/2023	Société FOR-DRILL	Convention d'occupation du parking n°3 des Chais Magelis, du 4 au 22 décembre 2023, pour installer des équipements de chantier dans le cadre des travaux de raccordement électrique de l'écluse située sur l'Ile Marquet.
09/01/2024	RECA	Convention de partenariat entre le SMPI Magelis et l'association Réseau Ecoles Françaises de Cinéma d'Animation (RECA) pour l'année 2024. Versement d'une subvention de 1500 €.
09/01/2024	MNT	Avenant n°1 au contrat établi entre le SMPI Magelis et la MNT pour l'ajout de prestations au contrat collectif santé au 1er janvier 2024.
09/01/2024	MNT	Avenant n°2 au contrat établi entre le SMPI Magelis et la MNT concernant l'évolution des cotisations sont majorées de 5,40 % suite à l'indexation des cotisations sur le Plafond mensuel de la sécurité sociale et de la majoration pour évolutions légales, réglementaires et conventionnelles avec les professionnels de santé.
10/01/2024	Poitiers Film Festival / EMCA / EEC / CNAM ENJMIN / Ecole d'Art de Grand-Angoulême / LISA	Convention de partenariat pour l'organisation de la 4eme édition de : « Courts d'écoles : un concentré du Poitiers Film Festival à Angoulême » du 15 au 16 janvier 2024. Versement d'une subvention de 700€.
16/01/2024	9 ^{ème} Art+	Convention de partenariat relative à l'organisation de la 51 ^{ème} édition du FIBD établie entre le SMPI Magelis et l'association 9 ^{ème} Art+.
18/01/2024	SCCUC	Convention de partenariat portant définition du soutien financier d'un montant de 4800 € du SMPI Magelis à l'association SCCUC pour l'année 2024.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis,



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport d'information n° 2

Subvention au Reca (Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation)

Le Réseau des écoles françaises de cinéma d'animation (RECA) a été créé le 1^{er} janvier 2012. Le RECA regroupe aujourd'hui 33 écoles françaises qui font l'objet d'une reconnaissance incontestable par le milieu professionnel, en France et à l'étranger.

La création du réseau a été accompagnée et soutenue par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (AnimFrance) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM) ainsi que par le Pôle Image Magelis.

Les écoles du RECA : ArtFx, Arts et Technologies de l'Image Université Paris 8 (ATI), Ecole Emile Cohl, Ecole Georges Méliès, Ecole Pivaut, Ecole des métiers du cinéma d'animation (EMCA), Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Ecole supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT), Gobelins l'école de l'image, Institut de l'Image dans l'Océan Indien (ILOI), Institut Sainte-Geneviève, Isart Digital, la Poudrière, L'institut supérieur des arts appliqués (LISAA), MOPA, Supinfocom Valenciennes, l'Atelier, Ecole Estienne, l'IDEM, ESRA 3D Paris et Rennes, Bellecour, ESMA Montpellier et Toulouse, ECV Aquitaine, Ariès Lyon, IIM, Pôle 3D Roubaix, Atelier de Sèvres, Ecole des Nouvelles Images, Waide Somme, Creative Seeds, ESRA Côte d'Azur et VFX Workshop.

Ces écoles sont de statuts divers – public, privé ou consulaire. Elles mettent en œuvre des pédagogies singulières. Le RECA reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur. Le RECA n'a donc pas vocation à intervenir dans la pédagogie ni dans l'organisation de chacune des écoles membres, ni à devenir un instrument de promotion au service de ses membres, considérés collectivement ou individuellement.

Depuis le 1er janvier 2017, le RECA est une association indépendante. Cette association est reconnue d'intérêt général depuis 2020.

Le Bureau élu est composé de :

- Anne Le Tallec (Institut Ste Geneviève, Paris), Présidente
- Fahim Boukhelifa (LISAA, Paris), Vice-Président
- Sophie Daste (ATI Paris 8, Saint-Denis), Trésorière

Christine Mazereau est Déléguée générale.

Le RECA poursuit trois objectifs principaux :

- mettre en place les outils d'une meilleure lisibilité de l'offre de formation pour les familles et les étudiants ;
- travailler à un dialogue soutenu et constructif avec l'ensemble du milieu professionnel ;
- être un interlocuteur des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

Le réseau dispose d'un site internet spécifique : www.reca-animation.com. Le site a été renouvelé en 2023. Le RECA propose également une newsletter mensuelle et produit des études thématiques sur le secteur.

Le RECA organise différentes actions comme Les Journées du RECA à destination du public étudiant mêlant Master Class et speed dating avec des studios, le Disney Art Challenge, un concours de clip animé en partenariat avec Les Femmes s'Animent et la CPNEF Audiovisuel et enfin les soirées du RECA.

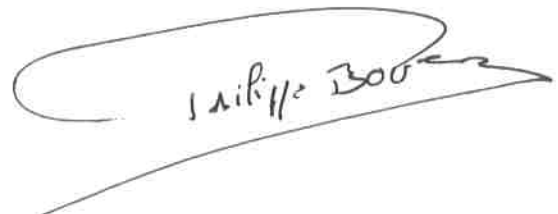
En 2023, deux nouveaux groupes de travail se sont constitués : le premier sur les stages des étudiants, le deuxième sur la mise en place d'une labélisation des écoles. Ce dernier point est apparu comme crucial aux membres de l'association face à la croissance de l'offre de formation en animation et à la marchandisation grandissante du secteur, aux dépens de la qualité des formations et des étudiants.

Le budget prévisionnel du RECA pour l'année 2024 s'élève à 82 500 €, en légère hausse par rapport à 2023. Les ressources sont constituées par :

- les cotisations des écoles membres, d'un montant global de 27 000 € ;
- une subvention du CNC d'un montant de 44 000 € ;
- une subvention d'AnimFrance d'un montant de 1500 €
- une subvention de la FICAM d'un montant de 1500 €
- une subvention du Pôle Image Magelis d'un montant de 1500 €
- une subvention privée de 1500 €
- Autres produits

En soutenant le RECA, le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis poursuit son action en faveur de la formation et de l'emploi dans le secteur de l'animation initiée en 2009 et poursuivie depuis plus de 15 ans dans le cadre des Rencontres Animation Formation. La participation à un tel réseau démontre l'engagement du Pôle Image pour toutes les questions de formation et d'emploi tout en s'assurant des liens directs avec les professionnels du secteur de l'animation.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport n°1

Approbation du procès-verbal Séance du comité syndical du 6 décembre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical, qui s'est tenue le 6 décembre 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Hélène GINGAST.

Il convient à ce titre que les membres du conseil le valident.

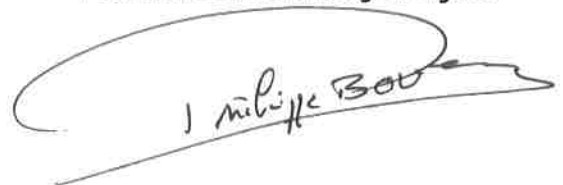
*

*

*

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 6 décembre 2023.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, reading "Philippe Bouty", is written over a large, loopy oval-shaped flourish.

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

Constatant que le quorum est atteint (14 présents), monsieur le Président ouvre la séance du Comité Syndical.

Monsieur le Président intronise cette séance en présentant le diaporama suivant concernant l'**emploi dans l'animation sur 10 ans** [source audiens 2023] :

	EFFECTIFS					MASSE SALARIALE				
	2013	2021	2022	Evol° 10 ans	%	2013	2021	2022	Evol° 10 ans	%
Paris	3 569	5 677	6 207	2 638	74%	76,3	153,6	192	115,7	152%
Charente	562	1 185	1 472	910	162%	7,2	19,9	25,4	18,2	253%
Drôme	318	652	700	382	120%	3,6	10,2	10,9	7,3	203%
Nord	321	269	478	157	49%	4,5	3,6	7,4	2,9	64%
Seine-Saint-Denis	172	-	387	215	125%	-	-	6,6	NS	NS
Hérault	-	286	273	NS	NS	-	5,9	6,3	NS	NS
TOTAL	5 500	9 212	10 172	4 672	85%	108,7	217,0	275,3	166,6	153%
Poids Charente	10,2%	12,9%	14,5%			6,6%	9,2%	9,2%		

Monsieur le Président indique que 2022 a été une année marquée par une augmentation importante du nombre de salariés dans les studios, comme le révèlent les chiffres de l'emploi qu'Audiens et AnimFrance ont présenté lors des RAF. Il rappelle qu'un audit vient d'être lancé sur Magelis. Des questionnaires ont été adressés par le Cabinet missionné à tous les acteurs de l'image sur le territoire.

Monsieur Frédéric CROS précise que les résultats devraient être connus en février/mars 2024.

Après quoi, les membres du Comité syndical donnent acte à monsieur le Président [14 présents – 15 votants – 15 voix « pour »] des décisions prises par délégation du Comité sur la base de la délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales [rapport d'information n°1].

Conformément à l'article L512-12 du Code général de la fonction publique, monsieur le Président informe les membres du Comité syndical qu'une convention de mise à disposition d'un agent titulaire dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise, va être conclue avec le département de la Charente. Cette convention précisera notamment la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, les conditions d'emplois et les modalités du contrôle et de l'évaluation de ces activités. Cette mise à disposition prendra effet au 17 décembre 2023 pour une durée de 9 mois. L'agent sera affecté à la Direction Bâtiments du Département. L'accord écrit de l'agent concerné a été recueilli [rapport d'information n°2].

Délibération n°50/2023
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 octobre 2023

Rapport de présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical, qui s'est tenue le 11 octobre 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de monsieur Gérard ROY.
Il convient à ce titre que les membres du Comité le valident.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,
- approuvent le procès-verbal du Comité syndical du 11 octobre 2023.

Délibération n°51/2023
Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis 2023 - Décision Modificative N°2

Rapport de présentation :

Le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, voté le 15 mars 2023, a permis de couvrir les engagements pris pour l'année 2023 lors de la présentation des orientations budgétaires.

Une décision modificative n°2 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à permettre la passation des écritures liées aux amortissements des immobilisations 2023, à une intégration en compte définitif ainsi qu'à des réimputations.

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 040	20 000 €	1391 – Subventions d'investissement
Recettes Chapitre 040	20 000 €	2804 – Amortissements des immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement versées

Fonctionnement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 042	20 000 €	6811 – Dotations aux amortissements
Recettes Chapitre 042	20 000 €	777 – Recettes des subventions d'investissement

Investissement : ouverture de crédits

Il s'agit ici d'intégrer les avances versées au syndic de copropriété du bâtiment situé au 3 Traversière pour la réfection de la toiture. Les travaux ayant été réalisés les avances sont à intégrer en compte définitif.

Dépenses Chapitre 041	14 780 €	21321 – Immeubles de rapport
Recettes Chapitre 041	14 780 €	238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

Investissement : ouverture de crédits

Une subvention perçue sur l'exercice 2022 doit faire l'objet d'une modification d'imputation. Les travaux financés [réhabilitation du 164 rue de Bordeaux] n'étant pas commencés, la recette doit être imputée au compte 1321.

Dépenses Chapitre 13	59 700 €	1311 – Subventions d'investissement amortissables / Etat
Recettes Chapitre 13	59 700 €	1321 – Subventions d'investissement non amortissables / Etat

Investissement : ouverture de crédits

Dans le cadre de la DM 1 votée par le comité syndical le 21 juin 2023 (délibération n°25) une ouverture de crédits avait été prévue afin de passer les écritures liées à la sortie d'une partie du bâtiment Le Nil transférée à l'Etat.

Une ouverture de crédits complémentaires vous est proposée afin de sortir de l'actif l'intégralité de la partie du bâtiment transférée à l'état, ainsi que l'intégralité des subventions ayant participé à son financement.

Dépenses d'ordre Compte 041	979 363.86 €	132 / Subventions d'investissement
Recettes d'ordre Compte 041	979 363.86 €	21318 / Autres bâtiments publics : 880 663.30 € 2184 / Mobilier : 98 700.56 €

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- adoptent la Décision Modificative n°2 au Budget 2023, telle qu'elle est proposée.

Délibération n°52/2023 Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Rapport de présentation :

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Ainsi, afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2024, et de passer les actes de commande publique correspondants aux dépenses d'investissement nécessaires, Monsieur le Président propose d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, à savoir :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024		
Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2023 [BP + DM]	Montant autorisé avant le vote du BP
20 - Immobilisations incorporelles	274 176,00	68 544,00
204 - Subventions d'investissement versées	300 000,00	75 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 872 074,33	468 018,58
23 - Immobilisations en cours	5 712 800,00	1 428 200,00
Opération 0701 - Acquisitions foncières	700 000,00	175 000,00
Opération 1901 - Eperon	251 150,00	62 787,50
Total des dépenses d'investissement hors dette	9 110 200,33	2 277 550,08

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2024 ;
- décident d'inscrire ces crédits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Délibération n°53/2023

Remboursement des frais d'exécution de mandat spécial - Exercice 2024

Rapport de présentation :

Monsieur le Président indique que les élus peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. En application de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par décision de l'assemblée délibérante.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de la collectivité, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans la durée. Les missions à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer menées par les élus relèvent de ces dispositions.

Ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné.

En contrepartie, le déplacement pour mandat spécial donne lieu au remboursement :

- des frais de séjour (hébergement et restauration),
- des frais de transport,
- des frais d'aide à la personne.

Tous les autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial peuvent également donner lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'ils peuvent en être justifiés.

Considérant les besoins générés par les activités du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, il est proposé aux membres du Comité syndical d'établir un mandat spécial permanent pour chacun des délégués syndicaux, dans les conditions mentionnées dans le tableau ci-annexé.

Ainsi, les frais de séjour, de transport (dont taxi) et les autres dépenses engendrées pour l'accomplissement de ces missions pourraient être remboursés aux frais réels sur présentation d'un état de frais, sur justificatif de la durée tangible du déplacement, à la condition expresse que les sommes engagées ne sortent pas de la mission assignée et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- approuvent la mise en œuvre de ce dispositif pour l'année 2024, selon les modalités et les conditions de remboursement des frais liés aux mandats spéciaux précitées et conformément au tableau ci-annexé ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°54/2023
Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal suite à avancement de grade
Modification du tableau des effectifs

Rapport de présentation :

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent, au grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet, pour la nomination par la voie de l'avancement, et d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 11 décembre 2023.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **décident de créer, suite à la proposition d'avancement de grade, un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 11 décembre 2023 ;**
- **approuvent le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe ;**
- **autorisent Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Délibération n°55/2023
Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

Rapport de présentation :

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) a institué un « référent déontologue », chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l' élu local [article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales], dont les dispositions constituent le code de bonne conduite auquel les élus doivent se conformer pendant la durée de leur mandat.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022, prenant effet le 1er juin 2023, est venu préciser certaines modalités, notamment de désignation du référent déontologue, par délibération de chacune des collectivités. Celui-ci ne peut pas exercer de mandat d' élu local dans la collectivité qui l'a désigné, ni y être agent. Le décret permet la désignation d'un même référent pour plusieurs collectivités, groupements de collectivités ou syndicats mixtes, par délibérations concordantes.

Après discussions avec l'Association des Maires de Charente (AMF 16), il a été convenu que le Centre de Gestion, disposant déjà d'une mission obligatoire en matière de désignation d'un référent déontologue pour les agents, porterait une proposition mutualisée de désignation d'un référent déontologue pour les élus.

C'est dans cette volonté que le Centre de Gestion de la Charente a engagé un travail au niveau de la coopération régionale des Centres de Gestion de Nouvelle Aquitaine, afin de proposer un collège de référents indépendants des structures locales.

Aussi, le Centre de Gestion de la Charente suggère de désigner, à compter du 1er janvier 2024, les mêmes référents déontologiques que lui-même à désigner, et ainsi de mutualiser toute la gestion administrative et financière du dispositif par mesure de simplification.

Monsieur le Président propose donc de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologiques des élus, les personnes qualifiées mentionnées ci-après, et de mettre en place les modalités de fonctionnement suivantes.

Article 1 : Désignation des membres du collège des référents déontologiques des élus

Le collège des référents déontologiques des élus locaux est composé de :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

À la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2 : Modalités de saisine du collège

Tout élu local de la collectivité pourra saisir le collège des référents déontologiques des élus.

La saisine du collège doit être effectuée par voie postale ou par courrier électronique avec la mention « Confidentiel ».

Une adresse mail sécurisée au bénéfice des référents déontologiques sera communiquée par le Centre de Gestion de la FPT de la Charente.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue saisi qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4 : Rémunération des membres du collège des référents déontologiques

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera prise en charge par Centre de Gestion de la Charente.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement pourront également être pris en charge par le Centre de Gestion en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Article 5 : Obligations du référent déontologue local

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

Article 6 : Indépendance et impartialité du référent déontologue

La fonction de référent élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, les référents déontologiques élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de la direction générale ou de l'autorité territoriale.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- approuvent la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologiques des élus, et les modalités de fonctionnement susmentionnées.

Aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image et du Pôle Image Magelis - Mise à niveau du programme - Demande de financement au titre des dotations d'investissement de l'Etat

Rapport de présentation :

La Ville d'Angoulême et le Syndicat Mixte du Pôle Image ont validé les éléments de programmation pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et du Pôle Image Magelis.

Les cinq opérations menées dans le cadre de ce projet sont :

- La réhabilitation des locaux existants de l'EESI, opération 1 sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Angoulême,
- La construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'EESI sur la parcelle 111-117 rue de Bordeaux, opération 2 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- La construction de locaux à destination d'autres acteurs de l'Image aux 111-117 rue de Bordeaux, opération 3 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- L'aménagement d'un centre de documentation commun à l'ensemble des écoles de l'Image à proximité immédiate de l'EESI, opération 4 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis,
- La restructuration de l'immeuble Laubenheimer, qualifié d'immeuble remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver, opération n°5 sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis.

Afin de conserver la cohérence du programme global, un groupement de commandes avec la Ville d'Angoulême a été constitué pour conclure le marché de maîtrise d'œuvre en commun.

Compte tenu de l'augmentation de l'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre lors des études APS relatives à la réhabilitation des locaux existants de l'EESI, le périmètre de l'opération 1 a été redéfini et le programme mis à niveau.

Afin de prendre en considération cette modification, la répartition des espaces dédiés à l'EESI a été adaptée sur les opérations 1 et 2.

Les besoins théoriques de l'EESI ont été conservés ainsi que le schéma fonctionnel des espaces et des pôles d'enseignement.

Ainsi l'extension de l'EESI, opération 2, construite par le SMPI Magelis, accueillera les pôles d'enseignement suivants :

- Le Pôle édition, dessin, bande dessinée,
- Les plateaux étudiants et pôle théorie (en partie),
- Les espaces communs, de convivialité (en partie),
- La galerie d'essai,

La surface utile des espaces dédiés à l'EESI n'est pas modifiée et reste d'environ 1200m², auxquels s'ajoutent les circulations et locaux techniques nécessaires à la distribution et au fonctionnement de l'ensemble, soit une surface totale de locaux dédiés à l'EESI d'environ 1600m².

La mise à niveau ne modifie pas la surface initialement dédiée à l'EESI sur l'opération 2, ni le coût estimatif des travaux arrêté au stade APS pour les opérations 2, 3 et 5, réparties dans un même immeuble aux 111-117 rue de Bordeaux.

Pour assurer le financement de cette opération 2 « Eesi » il est possible de solliciter une dotation d'investissement de l'Etat – Exercice 2024 et pour ce faire de répondre à l'appel à projets global DETR/FNADT/DSIL. A réception de la demande de Magelis les services de l'Etat flècheront le projet vers la dotation la plus adéquate en fonction de son objet et des crédits disponibles.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

Opération EESI	
Coût total de l'opération (HT)	3 000 000
Dotation d'investissement de l'Etat (sollicitée)	900 000
Autofinancement SMPI Magelis	2 100 000

Madame Martine PINVILLE demande de pouvoir avoir une présentation globale sur ce projet d'aménagement, une vision, un point d'étape.

Monsieur le Président indique qu'il comprend qu'on ait besoin d'une vision. Les opérations sont détaillées ici mais cela mériterait une réunion de Bureau.

Madame Martine PINVILLE dit connaître les contraintes sur un dossier comme celui-ci.

Monsieur le Président fait part que le projet sera présenté lors de la réunion du Bureau syndical programmée le 19 décembre.

Monsieur Gérard DESAPHY informe qu'hier a eu lieu à Poitiers le Conseil d'administration de l'Eesi. Le rapport du médiateur ayant été remis, le projet d'établissement va être retravaillé. Il précise que le maître d'œuvre du projet va revoir le besoin de l'Eesi.

Madame Charline CLAVEAU souhaite qu'au-delà de la présentation en Bureau syndical, le projet soit présenté à l'ensemble des partenaires financiers de Magelis notamment pour un meilleur suivi du projet. Plus il y a de suivi mieux soit compte tenu du contexte budgétaire. Il est bien d'être précis.

Monsieur le Président propose de se réunir 1 heure avant le prochain Comité syndical prévu le 9 février 2024 pour présenter le projet.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- approuvent la mise à niveau du programme et l'adaptation de la répartition des espaces de l'opération 2, en lien avec la modification du périmètre de l'opération 1 dans le projet d'ensemble ;
- approuvent le plan de financement tel que présenté ;
- décident de répondre à l'appel à projets global (DETR/FNADT/DSIL) et solliciter une dotation d'investissement de l'Etat.

Délibération n°57/2023

Adhésion à la mission optionnelle de l'ATD 16 « Cartographie numérique/ visualisation »

Rapport de présentation :

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC [Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication].

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du Conseil départemental de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Compte tenu de l'intérêt du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Monsieur le Président propose de souscrire à la mission optionnelle « **Cartographie numérique/ visualisation (SIG) proposée par Agence Technique de la Charente (ATD16)**. Pour un EPI, composé de 10 à 20 ETP, le montant de l'adhésion est de 558,25 € TTC par an

selon le barème de cotisations actuellement en vigueur (Mise en œuvre, mise à jour, formation utilisateur et création du nombre de compte illimité).

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **décident de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « Cartographie numérique/ visualisation », [SIG ATD16] incluant notamment :**
 - o l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
 - o la formation aux logiciels
 - o la télémaintenance
 - o la participation aux clubs utilisateurs
 - o l'envoi de documentations et de listes de diffusion ;
- **précisent que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;**
- **approuvent le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.**

Délibération n°58/2023 IMMERSITY 2024

Rapport de présentation :

La réalité virtuelle offre de nouveaux débouchés aux professionnels de l'image, que ce soit dans le domaine des industries culturelles que des industries plus traditionnelles (tourisme, industries...). Sa dynamique internationale offre des opportunités dont le Pôle Image Magelis a souhaité se saisir il y a 5 ans pour se positionner en France comme un centre majeur de création et de production.

Ainsi, Magelis, en mettant au cœur de son développement le secteur de l'image numérique, a créé IMMERSITY en 2018, un événement professionnel réunissant des acteurs du secteur de la réalité virtuelle concernés par les problématiques de création, de production et de diffusion.

Devant le succès de la fréquentation professionnelle et d'estime rencontré à chaque édition et des enjeux de la filière, Magelis souhaite renouveler l'événement et organiser une nouvelle édition d'Immersivity, sur un format identique à 2023, à savoir des conférences, des études de cas et des présentations diverses. La septième édition d'Immersivity aura lieu du mercredi 27 mars au vendredi 29 mars 2024 au Cnam-Enjmin.

Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants de toutes les éditions est consultable à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Le programme s'articulera autour de conférences, d'études cas et de présentations diverses sous des formats adaptés. L'événement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats, aux interactions avec les autres filières, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et suscitera des collaborations entre les différents participants.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2024, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Les partenaires pour cet événement restent inchangés : le CNC, PXN – l'Association de producteurs d'expériences numériques indépendants, le CNXR – Conseil National de la XR et COBO/CATS - le Cluster Aquitain du Transmedia Storytelling. Le Pôle Image pourrait associer d'autres structures, françaises ou étrangères, pouvant s'inscrire également comme partenaires de la manifestation.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

Madame Charline CLAVEAU indique qu'il n'y a pas d'éléments budgétaires dans cette décision.

Monsieur Frédéric CROS indique que le coût d'Immersivity est d'environ 50 000 € dont 10 000 € apporté par le CNC dans le cadre de la convention CNC/Magelis.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **approuvent l'opération exposée ci-dessus ;**
- **acceptent la prise en charge [directe ou par remboursement], par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à IMMERSITY 2024 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Délibération n°59/2023 Cartoon Movie – Mars 2024
--

Rapport de présentation :

Avec près de 900 producteurs, investisseurs et distributeurs issus de 40 pays, le CARTOON MOVIE, installé à Bordeaux depuis 2017, est le forum européen de coproduction de longs métrages d'animation, un rendez-vous incontournable qui offre aux acteurs du secteur l'occasion de visionner tous les projets de films européens, qu'ils soient au stade de concept, développement ou production.

Avec le CARTOON FORUM, le forum toulousain de coproduction dédié aux séries d'animation, l'association internationale CARTOON, organisatrice des deux événements, a pour objectif de structurer et consolider l'industrie européenne du film d'animation.

En effet, le cinéma français d'animation fait preuve d'une vitalité exceptionnelle avec des studios qui recrutent en permanence. C'est le fruit d'une politique publique réussie qui a su créer en France, et spécialement à Angoulême en région Nouvelle-Aquitaine, un environnement stimulant pour l'animation. Ici, les studios, les écoles, les Talents sont reconnus dans le monde entier. Ils accueillent et confectionnent le meilleur de la production française et internationale.

C'est dans cette dynamique régionale que CARTOON prévoit d'organiser la 26^{ème} édition de CARTOON MOVIE à Bordeaux. Cette nouvelle édition sera organisée au Palais des Congrès de Bordeaux Lac, du mardi 5 au jeudi 7 mars 2024, avec le soutien du Programme MEDIA, du Centre national du cinéma et de l'image animée, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Métropole de Bordeaux.

Dans ce cadre, le Pôle Image Magelis pourrait renouveler, pour 2024, son partenariat avec CARTOON, et apporter un soutien financier annuel d'un montant de 30 000 € pour l'organisation des deux événements CARTOON MOVIE et CARTOON FORUM. Ce partenariat ferait l'objet d'une convention signée entre le Pôle Image Magelis et CARTOON.

La présence de participants issus de 40 pays, ainsi que la couverture médiatique remarquable dont bénéficieront le Cartoon Movie et le Cartoon Forum (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribueront au rayonnement du Pôle Image Magelis et à son positionnement international dans l'industrie de l'animation.

Des modalités sont prévues en cas d'annulation des éditions physiques de ces événements en lien avec un contexte sanitaire.

Madame Charline CLAVEAU précise que les projets angoumoisins sont à l'honneur sur cet événement.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- approuvent le principe d'un partenariat entre CARTOON et le Pôle Image Magelis ainsi que le soutien financier d'un montant de 30 000 €, au titre de l'édition 2024 du CARTOON MOVIE et du CARTOON FORUM ;
- autorisent Monsieur le Président à :
 - signer la convention de partenariat afférente et tous les documents relatifs à ce dossier ;
 - conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

Délibération n°60/2023

Soutien à l'association Prenez du Relief pour l'organisation du Festival International des Nouvelles Expressions du Cinéma d'Animation d'Angoulême (FINECAA) 1^{ère} Edition

Rapport de présentation :

L'Association « Prenez du Relief » milite pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle (VR), la réalité augmentée (AR), au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle (IA).

L'association, déjà organisatrice du festival Courant 3D de l'immersion et de l'interactivité, a proposée à Magelis d'organiser un nouveau Festival international à Angoulême pour les nouvelles expressions et nouvelles technologies du cinéma d'animation, le FINECAA.

Avec deux compétitions, nationale et internationale, le festival met à l'honneur des courts-métrages réalisés partiellement ou totalement en cinéma d'animation, qui ont eu recours aux nouvelles expressions, expériences, nouvelles technologies et souhaite offrir au public un large éventail de formes d'expressions créatives qui utilisent des technologies numériques pour renouveler le genre, innover ou interagir.

La première édition a eu lieu dans le cadre de la Fête de l'Anim', organisée par Magelis, du 19 au 21 octobre 2023. Des séances publiques et gratuites ont eu lieu les jeudi 19 [compétition nationale] et vendredi 20 octobre [compétition internationale] au CGR. La remise des prix s'est déroulée le samedi 21 octobre au Cnam-Enjmin.

Un jury de professionnels a été constitué avec Catherine Estèves, productrice [Les Films du Poisson Rouge](#), Christine GENDRE, directrice du département court métrage d'Unifrance, Joanna Lurie, réalisatrice, Roger Gonin, ancien directeur et membre du comité de sélection du festival de Clermont Ferrand, Xavier Kawa-Topor, NEF Animation, Alexander Stein, directeur de l'Interfilm de Berlin, Jing Su, directrice du festival du court-métrage de Pékin, Nataliya Velykanova, artiste multimédia et Théodore Ushev, réalisateur et parrain de cette première édition du Festival.

Pour mettre en place la manifestation, l'Association Prenez du Relief s'est tournée vers le Pôle Image Magelis et a sollicité un soutien financier d'un montant de 2 000 € correspondant aux frais de publication de l'appels à films, d'organisation de la manifestation et de dotations.

Une convention de partenariat établie entre l'Association Prenez du Relief et le Pôle Image Magelis vient préciser les engagements réciproques pour la première édition du FINECAA.

Monsieur Frédéric CROS précise que c'est l'association Courant 3D qui a travaillé sur ce nouveau festival et que c'est une première expérience qui a connu une fréquentation moyenne. C'est une bonne occasion de profiter du Festival de l'animation pour mettre en place de nouveaux festivals.

Monsieur Gérard DESAPHY est satisfait que cette animation ait trouvé sa place. C'est élitiste néanmoins mais elle a connu du succès dans sa globalité. A poursuivre.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- acceptent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis à l'Association Prenez du Relief, pour un montant de 2 000 €, au titre de la première édition du Festival International des Nouvelles Expressions du Cinéma d'Animation - FINECAA ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°61/2023
EMCA – Convention 2023

Rapport de présentation :

L'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) a été créée en 1999 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis afin de répondre à un besoin de professionnalisation du secteur de l'animation. Le Pôle Image en a confié la gestion, dès sa création, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême. L'école est membre du Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation (RECA).

Depuis la rentrée de septembre 2020, la durée du cursus est passée à 5 ans. L'école propose dorénavant un Bachelor en trois ans, suivi d'un Mastère en deux ans. Le titre RNCP niveau 6 - Chef de projet conception et réalisation en cinéma d'animation n'ayant pas été renouvelé, l'école loue un titre RNCP niveau 6 - Designer numérique - au groupe Videnum (Institut de Création en Animation Numérique/ICAN).

Le nombre d'étudiants à la rentrée 2023 est de 138.

Par courrier en date du 20 octobre 2023, le SMPI Magelis est sollicité par la CCI à hauteur de 250 000 € pour le fonctionnement de l'école pour l'année 2023. Le montant de la participation inscrit au budget 2023 de Magelis est de 200 000 €.

Le budget prévisionnel 2023 s'établit à 1 818 500 €. Pour mémoire, le budget prévisionnel 2022 s'élevait à 1 650 000 €. Le budget réalisé 2022 s'élève au final à 1 818 428 € soit une augmentation de 13% par rapport au budget réalisé 2021. La hausse est en partie due à la hausse des honoraires intervenants et consultants pédagogiques.

A partir de 2022, les frais de scolarité de l'école sont passés à 7285 € pour le Bachelor. Le coût du Mastère n'est pas encore connu. L'année 3 du Bachelor et l'année 1 du Mastère sont encore aux anciens tarifs, soit 6600 € par an. En 2023, les frais de scolarité représenteront un produit de 1 066 500 € soit 58,65 % du budget prévisionnel.

Le reste des produits est constitué des recettes de prestations de formation professionnelle pour 100 000 €, de prestations de conseil et partenariats privés pour 52 000 €, de la taxe d'apprentissage pour 40 000 € et d'une subvention de la CCI pour 250 000 €.

Depuis sa création, le financement de cette école est soutenu par le SMPI Magelis. Le Pôle Image subventionnera l'EMCA à hauteur de 230 000 € au titre de l'année 2023, représentant 12,65 % du budget prévisionnel.

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2023 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Rapport de présentation :

L'École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (Cnam Enjmin) est une entité du CNAM créée en 2005. L'école propose actuellement trois formations à Angoulême :

- le Master jeu et médias interactifs numériques (en deux ans), co-accrédité par l'université de Poitiers et avec une possibilité de double diplomation avec l'Université de Cologne (Cologne Game lab)
- le Diplôme d'Ingénieur informatique et multimedia par apprentissage (en trois ans)
- la Licence d'Informatique parcours jeu vidéo par apprentissage (en trois ans)

L'école propose d'autre part un Mastère Spécialisé Interactive Digital Expériences (IDE) délivré en partenariat avec l'école les Gobelins, à Paris et le diplôme d'ingénieur informatique et multimedia à Toulon (identique à celui d'Angoulême) en partenariat avec l'Université de Toulon.

L'Enjmin a mis en place en 2020 un partenariat avec l'école Polytechnique qui permet aux étudiants polytechniciens d'effectuer leur 4^{ème} année de spécialisation au sein de l'Enjmin et d'être diplômés des deux écoles à l'issue de leur formation.

A la rentrée 2023, le nombre d'étudiants est de 123 étudiants en Master, 37 apprentis pour le diplôme d'ingénieur et 81 étudiants en Licence, soit un total de 242 étudiants.

Depuis sa création, le Cnam Enjmin fait partie des écoles de jeu vidéo préférées des professionnels. Le Master proposé par l'école est unique en France et reconnu dans le monde entier. Il est caractérisé par la pluridisciplinarité de son recrutement et de ses parcours, par son internationalisation (la deuxième année est dispensée en Anglais) et par l'ouverture vers l'incubation d'entreprises et la recherche.

Le Cnam Enjmin fait notamment partie des 68 lauréats de l'appel à projets La Grande Fabrique de l'Image du CNC, lancé dans le cadre du grand plan d'investissement d'avenir France 2030.

Grâce au soutien financier obtenu, le Cnam-Enjmin mettra en œuvre un projet de développement ambitieux à partir de 2024 :

- Création de nouvelles formations publiques post-bac en apprentissage avec une pédagogie innovante (cours dispensés de manière asynchrone) : licence game design et licence art numérique pour le jeu vidéo
- Création d'une cinquantaine de modules de formation accessibles à distance pour se former tout au long de la vie
- Doublement des effectifs du Master en se tournant vers l'international

Par ailleurs, l'école poursuit son accueil de jeunes diplômés en incubation. Cinq studios sont actuellement en incubation représentant une trentaine de personnes.

Enfin l'école mène de nombreuses activités de recherche via le Centre d'Étude et de Recherche en Informatique et Communication (CEDRIC) du CNAM et plus particulièrement l'équipe Interactions pour Lire et Jouer. L'Enjmin collabore avec les laboratoires d'entreprises comme Ubisoft.

Le budget prévisionnel de l'école pour l'année 2023 est évalué à 2 176 473 €.

La participation financière au fonctionnement inscrite au budget 2023 de Magelis s'élève à 640 000 €, soit 40 000 € de moins que les années précédentes.

Depuis 2006, le financement de l'école est assuré en partie par le Pôle Image Magelis. Cette subvention représentait 58,8% du budget réalisé en 2008. Au titre de l'année 2023, le Pôle Image subventionnera le Cnam Enjmin à hauteur 640 000 €, représentant 29,4% du budget prévisionnel.

Le projet de convention relatif au financement du Cnam Enjmin qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

Madame Charline CLAVEAU indique que l'école a été lauréate sur l'appel à projet France 2030. Il serait bien d'en discuter pour connaître les impacts.

Madame Martine PINVILLE s'interroge sur la diminution des subventions.

Madame Charline CLAVEAU précise que les financements au titre de France 2030 vont être limités dans le temps. Il faudra trouver un modèle économique après.

Monsieur André KOCH indique que le rapport avec les entreprises a changé (nouveau partenariat/ projet de recherche avec l'ENJMIN). C'est une évolution favorable pour les entreprises de l'image d'Angoulême.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2023 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Délibération n°63/2023

Résidences de narration graphique Partenariat entre l'EESI, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis - Résidence de cinéma d'animation Partenariat entre l'EMCA, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis - Année 2023 / 2024

Rapport de présentation :

Afin de renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création et de formation au niveau national et international, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis ont mis en place, en 2019, un partenariat innovant visant à offrir un soutien spécifique à un jeune diplômé de l'une des écoles du Campus de l'Image afin d'accompagner ses débuts d'activité et de professionnalisation.

Depuis la mise en place de ce dispositif, neuf bourses ont été accordées : six à l'EESI et trois à l'EMCA.

Chaque année, afin de sélectionner les candidats, un appel à projet est diffusé au mois de février pour l'EESI et au mois de mai pour l'EMCA. Les candidatures sont examinées par le comité d'agrément de la Maison des Auteurs. Un représentant, artiste-auteur, de chacune des écoles et un représentant du Pôle Image Magelis sont associés à la sélection.

La Maison des Auteurs accueille les résidents et met à disposition un atelier équipé. La Maison des Auteurs et l'école dont est issu le lauréat apportent par ailleurs un accompagnement administratif et juridique. Un enseignant artiste-auteur de l'école est associé au suivi du projet.

Afin de permettre à chacun des résidents lauréats de se consacrer à sa création, il est proposé d'octroyer une bourse de création d'un montant annuel de 9600 €. Cette bourse est financée à hauteur de 50% par le Pôle Image et 50 % par l'école dont est issu le résident. La bourse est versée mensuellement par l'école au lauréat pour un montant de 800 € (duquel l'auteur devra déduire ses cotisations URSSAF).

Le budget prévisionnel annuel total d'une résidence est évalué à 16 050 €.

Pour l'année 2023-2024 il est proposé d'octroyer trois bourses d'une durée d'un an chacune :

- Deux bourses de résidence de narration graphique en partenariat avec l'EESI
- Une bourse de cinéma d'animation en partenariat avec l'EMCA

Deux diplômés de l'EESI ont été sélectionnés sur un total de onze candidatures lors du Comité de sélection du mois d'avril. Le comité de sélection du mois de novembre étudiera les quatre dossiers reçus pour l'EMCA.

Les lauréats de l'EESI ont débuté leur résidence début septembre. Le cas échéant, le lauréat de l'EMCA débutera sa résidence en janvier.

Il est par ailleurs prévu qu'une présentation des projets de résidence des auteurs soit réalisée dans le cadre de l'exposition annuelle des résidents de la Maison des auteurs présentée à l'occasion du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Les projets de convention relatifs aux résidences de narration graphique et résidence de cinéma d'animation et à leur financement sont présentés en annexe. Ils ont pour but de préciser les obligations des partenaires et

de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Trois projets de convention sont proposés :

- Convention cadre de partenariat entre la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle image Magelis
- Convention pour l'octroi de deux bourses de résidence de narration graphique entre l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis
- Convention pour l'octroi d'une bourse de résidence de cinéma d'animation entre l'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- acceptent le principe et les termes de la convention cadre établie au titre des années 2023 à 2026 ;
- acceptent le principe et les termes des conventions établies au titre de l'année 2023-2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à les signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°64/2023 Soutien psychologique à destination des étudiants de l'image

Rapport de présentation :

Trois ans après le début de la pandémie de Covid, les chiffres concernant la santé mentale des étudiants sont alarmants. Les différentes enquêtes publiées relatent que près de 70 % des étudiants déclarent se trouver en situation de mal-être. Si la problématique de la santé mentale était déjà marquée, elle s'est fortement détériorée ces dernières années.

Les étudiants des écoles de l'image d'Angoulême ne sont pas épargnés et les directions des écoles ont rapporté les difficultés rencontrées par les étudiants (hors Université de Poitiers qui bénéficient du Service de Santé Universitaire) pour obtenir des consultations psychologiques auprès des professionnels.

Dans ce contexte, le Pôle Image Magelis a proposé la mise en place, à titre d'essai, de permanences psychologiques à destination des étudiants de l'image d'avril à juin 2023.

Ces permanences ont été assurées par Joan BERNAUD, psychologue clinicien, qui intervient également au LISA. L'action du psychologue ne se substitue pas à une démarche de type thérapeutique. Elle constitue un accompagnement ponctuel qui peut donner lieu ou non à une orientation spécialisée.

Il a pu effectuer 27 rendez-vous et recevoir des étudiants issus des différentes écoles de l'image.

Le Pôle Image souhaite prolonger cette offre à destination des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024.

Un dossier a été déposé auprès du CROUS dans le cadre de l'appel à projets CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) afin de financer ces interventions. Le résultat sera connu courant novembre.

Il s'agit d'une offre à destination des étudiants des écoles publiques et privées du Campus de l'Image, non affectataires de la CVEC et qui pourtant se sont acquittés de cette contribution obligatoire pour leur inscription. Les étudiants inscrits à l'Université de Poitiers ne sont pas concernés par ces permanences dans la mesure où ils peuvent être reçus par la psychologue et l'infirmière psychologue du Service de Santé Universitaire. Sont donc concernés tous les autres étudiants :

- Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) (école publique)
- Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (Cnam-Enjmin) (école publique)
- Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) (école consulaire)
- L'Atelier (école privée)

- Objectif 3D [école privée]
- Emile Cohl [école privée]
- Human Academy [école privée]
- Ecole d'Art du GrandAngoulême [école publique]
- Mediaschool [école privée]
- Classe prépa du Lycée Guez de Balzac [école publique]
- Ecole 42 Angoulême [école privée], si les étudiants de cette école s'acquittent bien de la CVEC

Les permanences psychologiques se dérouleront les mercredis matin de 9h30 à 12h30 dans les locaux du Pôle Image Magelis : Maison Alsacienne. Les entretiens se dérouleront du 11 octobre 2023 au 26 juin 2024 (hors congés scolaires) soit 33 semaines environ.

Les entretiens auront une durée de 45 minutes à une heure. Trois étudiants pourront être reçus lors de chaque permanence.

Les consultations seront gratuites pour les étudiants.

Le budget global de l'opération est estimé à 4950 €. Une subvention de 4000 € a été sollicitée auprès du CROUS, gestionnaire des appels à projet CVEC et un montant de 4 950€ attribué.

Le projet de convention relatif à la mise en place de permanences psychologiques qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires [Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et CROUS] et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le CROUS. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

Madame Hélène GINGAST trouve cette initiative très bonne. Elle signale que de nombreux étudiants ne se chauffent plus alors que leur logement sont déjà précaires.

Monsieur Frédéric CROS indique qu'il y a peut-être des actions à mettre en place sur le chauffage car beaucoup d'étudiants sont dans une situation précaire.

Madame Hélène GINGAST précise que Magelis Solidarité est une bonne dynamique qui aide financièrement les étudiants pour financer leurs études.

Monsieur Frédéric CROS indique qu'il y a aussi l'épicerie solidaire.

Madame Hélène GINGAST précise que les étudiants fréquentent aussi d'autres épiceries sociales sur le territoire.

Madame Martine PINVILLE soulève aussi le problème des logements.

Madame Hélène GINGAST s'interroge sur comment articuler tout cela.

Madame Nelly VERGEZ informe qu'un groupe de travail sur la vie étudiant s'est constitué et qu'une réunion de lancement va avoir lieu. Il faudrait créer un espace commun pour tous les services. Il y a un travail de mutualisation à faire pour les étudiants du bassin de l'Angoumois.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°65/2023

Soutien à l'association du Festival du Film Court d'Angoulême pour l'organisation du Festival International du Film Court d'Angoulême (FIFCA) - Edition 2024

Rapport de présentation :

Le Fifca, Festival International du Film Court d'Angoulême, tiendra sa prochaine édition du 7 au 10 mars 2024.

Ce festival, qui existe depuis 2004 à Angoulême, est géré par l'association du Festival du Film Court, constituée majoritairement d'anciens étudiants du Campus de l'Image.

La manifestation présente les œuvres de nouveaux cinéastes talentueux et fait redécouvrir les films de grands cinéastes historiques et militants du format court comme Alice Guy, Paul Grimault, Agnès Varda, Pierre Étaix ou encore Alain Resnais à travers rétrospectives, expositions et débats.

Le reste de l'année, l'association met en place des projections à destination du public charentais avec des reprises des meilleurs films de l'édition précédente ou encore des interventions dans les écoles qui prennent la forme de projections et d'échanges avec les élèves dans une démarche d'éducation à l'image.

L'édition 2024 du Fifca se déroulera au cinéma de la Cité de la BD.

Les tarifs pratiqués sont les suivants : séance unique : 2,5€ ; pass tout accès : 9 €. La moitié des séances seront gratuites. Les studios d'animation du territoire bénéficient d'une accréditation offerte.

Il s'agit de l'un des festivals les plus plébiscités par les étudiants de l'image, qui assistent très nombreux chaque année au festival.

Au programme de l'édition 2024 :

- Jeudi 7 mars : Ouverture du festival avec des films produits et soutenus en Charente, hommage au cinéma coréen
- Vendredi 8 mars : Films en compétition et projections pour des classes de collèges et primaires
- Samedi 9 mars : Films en compétition + Films en compétition sélection enfants/parents, ciné-concert sur des films EMCA
- Dimanche 10 mars : Séances familiales grand public et reprise du palmarès

Le site internet du festival : <http://www.filmcourtangouleme.com/>

Comme chaque année, l'association fait appel à un auteur local pour la réalisation de l'affiche. Après Benoît Preteseille l'an passé, l'affiche est réalisée cette année par Nina Bocahut, autrice installée à Angoulême.

Le budget global du festival s'élève à 40 320 € hors valorisation et 48 820 € avec les valorisations (mise à disposition salles de la Cité : 4000 €, communication : 1000 €, bénévolat : 3500 €). Le Pôle Image est sollicité à hauteur de 7000 €.

Les autres partenaires du festival (sollicitations) : CNC : 5000 €, Région Nouvelle Aquitaine : 5000 €, Département de la Charente : 4000 €, GrandAngoulême : 5000 €, Ville d'Angoulême : 4000 €, partenariats privés (dons, mécénat) : 8000 €.

Le Pôle Image, qui soutient ce festival depuis ses débuts, apportera une contribution financière d'un montant de 6000 € à l'association. Une convention de partenariat sera signée entre les différentes parties.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- approuvent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024, entre l'association du Festival du Film Court d'Angoulême et le SMPI Magelis ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférents.

Départ de Messieurs Patrick MARDIKIAN et Andreas KOCH.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	7
Votants	14

Délibération n°66/2023
Participation du Pôle Image Magelis – Appel à projets Innovation Eurorégionale 2023

Rapport de présentation :

Nouvelle-Aquitaine, Euskadi, Navarre, trois régions, trois écosystèmes, deux pays, un territoire : un espace commun de coopération pour construire ensemble des projets qui contribuent au développement économique, social et culturel de l'Eurorégion au niveau transfrontalier, interrégional et européen.

L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, à travers son Appel à projets transfrontalier dédié à l'Innovation Eurorégionale, soutient des projets et des acteurs dans des secteurs stratégiques et émergents des industries créatives et culturelles communs aux trois territoires.

L'objectif est de contribuer au développement d'une économie eurorégionale compétitive et numérique par la mise en œuvre de projets collaboratifs, basés sur la mise à profit des complémentarités et des synergies des trois territoires.

Dans le cadre de cet Appel à Projets, le Pôle Image Magelis, en tant que représentant de la Nouvelle-Aquitaine, pourrait s'associer à la Fondation Euskampus (Euskadi) et au Pôle audiovisuel de Navarre, CLAVNA, afin de proposer la création d'un pôle audiovisuel eurorégional « Euroregional Green Audiovisual Hub » qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur en mettant en réseau les trois écosystèmes territoriaux fédérateurs.

Il s'agit d'un projet à long terme dont la phase initiale vise à mettre en relation les partenaires et leurs écosystèmes afin de tracer les lignes directrices de collaborations spécifiques entre acteurs et la mise en réseau pour générer des projets spécifiques axés sur l'innovation dans le secteur audiovisuel. Une phase ultérieure destinée à la poursuite du déploiement des opportunités identifiées est envisagée.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 70 246 €. Magelis pourrait apporter un soutien financier d'un montant de 20 750 € pour la mise en place du projet, dont une partie sera prise en charge par l'Eurorégion, le solde étant essentiellement constitué des charges classiques de personnel de Magelis.

Le projet de convention de partenariat relatif à cette action qui vous est présenté en annexe a pour but de mettre en perspective les liens et les contributions réciproques de Magelis, de Euskampus et de Navarre pour la conception d'un « Euroregional Green Audiovisual Hub » dans le cadre de l'Appel à projets « Innovation Eurorégionale 2023 ».

Ce partenariat entre les trois écosystèmes représente un intérêt fort pour Magelis dans le cadre de sa politique de développement à l'international.

Madame Charline CLAVEAU demande si c'est pour répondre à un appel à projet ou si Magelis a été retenu.

Monsieur Frédéric CROS indique que c'est pour répondre et que c'est un engagement financier pour le partenariat.

Madame Charline CLAVEAU demande si Magelis a travaillé sur ce projet avec l'Agence du Cinéma.

Monsieur Frédéric CROS indique qu'ils sont informés sur le projet.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **approuvent le principe d'un partenariat entre MAGELIS, la Fondation EUSKAMPUS et le Pôle audiovisuel de Navarre CLAVNA ;**
- **acceptent le soutien financier d'un montant de 20 750 €, au titre de l'Appel à Projets Innovation Eurorégionale 2023 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Délibération n°67/2023

Partenariat SA XV Charente rugby pro / Pôle Image Magelis au titre de la saison 2023 - 2024

Rapport de présentation :

Depuis son titre de Champion de France lors de la saison 2013/2014, le club de rugby SA XV Charente Rugby connaît le succès jusqu'à être promu en Pro D2 en 2016. Depuis, l'équipe du SA XV PRO poursuit son aventure en Pro D2 jusqu'en 2021 où les violets sont rétrogradés en Nationale. La saison 2021/2022 marque le début d'une nouvelle ère pour le SA XV PRO avec un nouveau staff et l'arrivée de nouveaux joueurs, visant tous ensemble la remontée en Pro D2, qu'ils retrouveront un an après l'avoir quittée. Cette dernière saison 2022-2023 fut difficile pour les joueurs qui se sauvent sur le dernier match de manière héroïque assurant ainsi leur maintien en Pro D2.

A ce jour, l'équipe des violets continue son épopée, soutenue par la ferveur des supporters et a atteint une notoriété importante sur le territoire, qui va bien au-delà des adeptes de rugby.

Par ailleurs, le SA XV PRO est, d'une part propriétaire exclusif des droits de marketing afférents aux rencontres sportives disputées par l'équipe professionnelle de rugby et d'autre part, concessionnaire de la marque, des logos et autres signes distinctifs associés.

Le SA XV PRO et le Pôle Image Magelis partagent ainsi la même ambition de contribuer au développement économique, culturel et sportif permettant la valorisation du territoire.

Dans ce cadre, le Pôle Image Magelis souhaite renouveler son partenariat avec le SA XV PRO pour la saison 2023/2024 et pourrait apporter un soutien financier d'un montant de 25 000 € TTC en échange d'une visibilité sur le stade et lors de la retransmission des matchs ainsi que la possibilité d'inviter les chefs des entreprises de l'image et les directeurs des écoles du campus de l'image d'Angoulême.

Une convention de partenariat établie entre le SA XV PRO et le Pôle Image Magelis vient préciser les engagements réciproques au titre de la saison 2023/2024.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- approuvent le principe d'un partenariat entre le SA XV PRO et le Pôle Image Magelis ainsi que le soutien financier d'un montant de 25 000 € TTC, au titre de la saison 2023/2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Délibération n°68/2023

Admission en non-valeur et créances éteintes

Rapport de présentation :

Monsieur le Payeur Départemental a transmis un état des créances dont le recouvrement s'est avéré impossible ou infructueux pour lequel il sollicite l'admission en non-valeur.

L'admission en non-valeur proposée s'élève à 240 euros et concerne la société Crescendream (participation au VEF 2018).

Le Payeur départemental a également transmis l'état des créances éteintes suite à certificat d'irrecouvrabilité ou jugement de clôture pour insuffisance d'actif dans le cadre de liquidations judiciaires. Il concerne la société Comptoir Angoumois d'Animation pour un montant de 31 003.02 euros et la société Easy Driver pour un montant de 4 311.63 euros.

Par décision en date du 29 juin 2023 une reprise du solde (33 600 euros) de la provision constituée par délibération 16/2020 a été réalisée. Une reprise partielle de la provision constituée par délibération 55/2021 pourra être effectuée à titre complémentaire.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- **acceptent l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables ci-dessus détaillés.**

En l'absence de remarques complémentaires ou de questions diverses, la séance est levée à 15h35.

Le Président,
Philippe BOUTY

Le Secrétaire,
Hélène GINGAST



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport n°2

Orientations Budgétaires 2024

1 – Contexte légal du Débat d’Orientation Budgétaire

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte est inscrit à l’ordre du jour du comité syndical.

L’article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a souhaité améliorer l’information des élus et a modifié l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S’agissant du document sur lequel s’appuie ce débat, les dispositions de la loi NOTRe imposent au président de l’exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et prévoient l’obligation d’intégrer au rapport une présentation de la structure et de l’évolution des dépenses des effectifs. Ces informations doivent faire l’objet d’une publication.

Enfin, la présentation de ce rapport par l’exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

2 – Engagements pluriannuels envisagés

Les dépenses d’investissement 2024 correspondent aux projets structurants initiés et qui s’inscrivent pleinement dans les politiques menées sur le territoire que ce soit au niveau régional (schémas portés par la Région Nouvelle Aquitaine, SRESRI ET SRDEII) ou au niveau local (projets urbains portés par la ville d’Angoulême ainsi que par GrandAngoulême).

Ces opérations dont la programmation est pluriannuelle sont arrêtées dans le cadre des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement, dont le bilan annuel d’exécution sera dressé lors du premier comité syndical de l’exercice 2024.

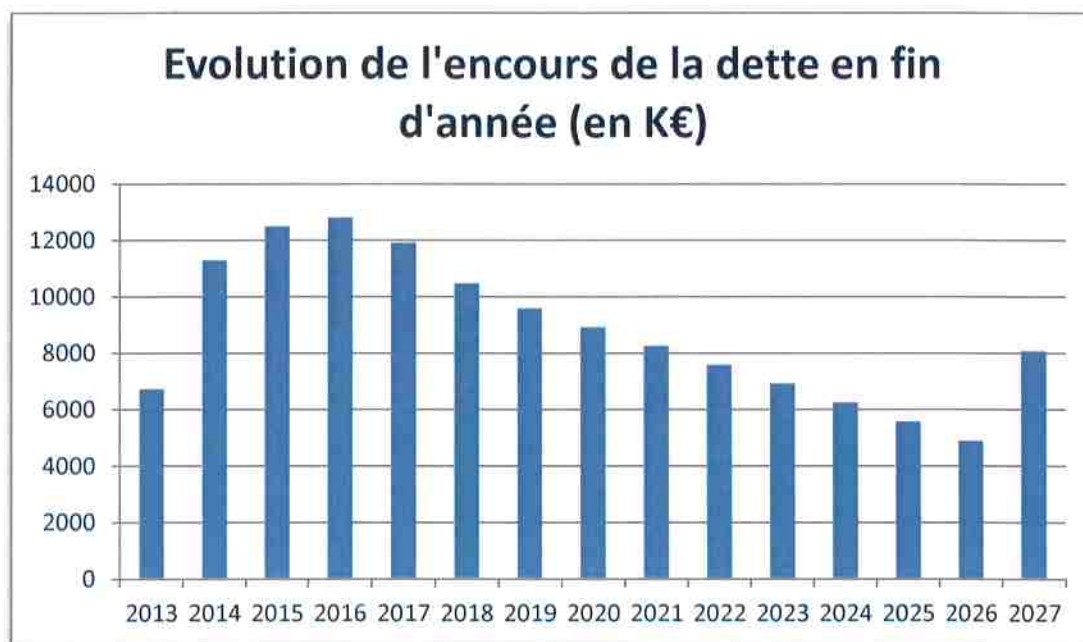
Les engagements pluriannuels envisagés sont les suivants (exprimés en K€) :

	2018/23	2024	2025	2026	2027	2028	Total
164 rue de Bordeaux	41	600	2000	1600	209		4 450
Ilôt 111/117 Bordeaux	294	300	360	3 300	1 586		5 840
Laubenheimer	50	18	22	190	60		340
Centre de doc.	74	150	290	1 050	736		2 300
Eesi	175	220	310	2 650	1 315		4 670
Studios Paradis	205	1 795					2 000
49 bd Besson Bey	3 572	164					3 736
Extension RE	18	150	1 200	3 100	2 700	532	7 700
TOTAL	4 430	3 397	4 182	11 890	6 606	532	31 037

3 – Structure et gestion de la dette

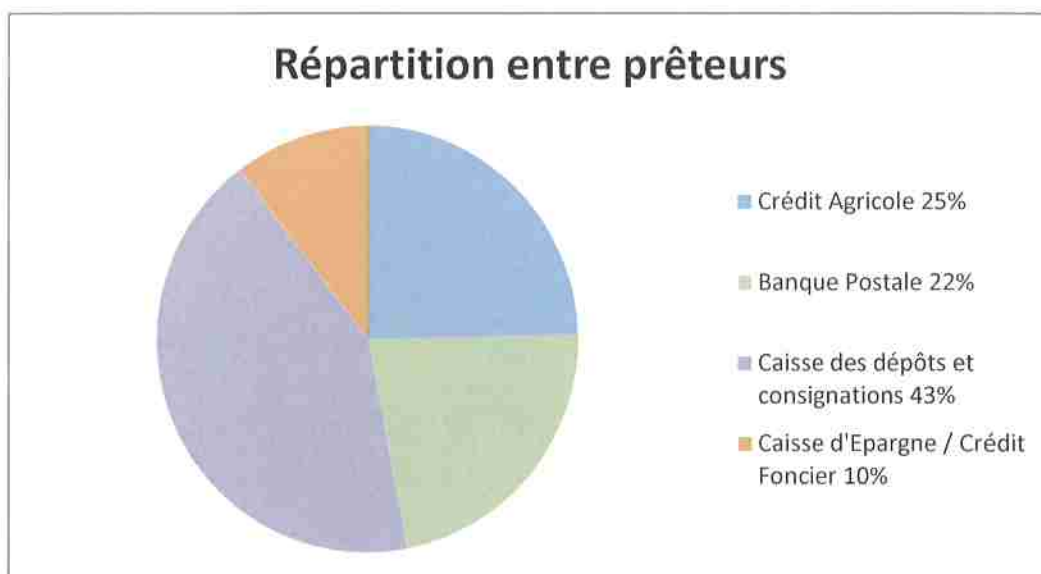
L'encours de la dette avait augmenté à compter de 2013 avec la décision de recourir à l'emprunt pour financer les investissements. De 4,3 millions d'euros en fin d'année 2012, il avait dépassé 12 millions d'euros en 2016.

Avec la reprise du financement des investissements par des participations statutaires à compter de 2017, l'encours de la dette est en diminution constante. Il s'élève à 6.9 millions à fin 2023, 6,2 millions à fin 2024 après un remboursement du capital à hauteur de 665 K€. Il sera porté à 8 millions à fin 2027, suite au recours à l'emprunt (PLS) pour le financement de l'extension de la résidence étudiante.

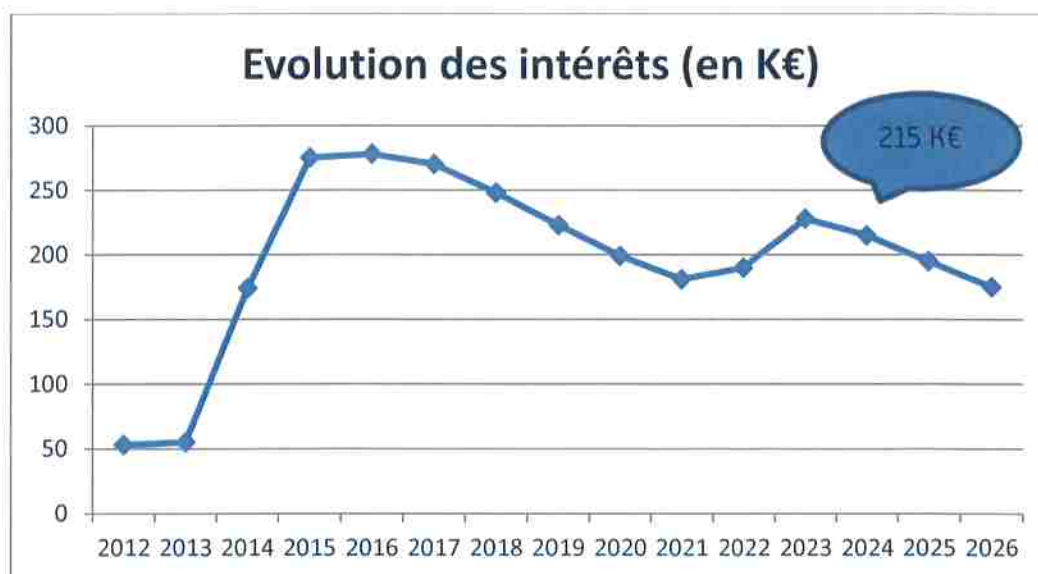


L'encours de la dette fin 2023 est constitué à 52 % d'emprunts à taux fixe et à 48 % d'emprunts à taux variable (indexés sur le Livret A).

Par ailleurs selon la classification Gissler, 100% de l'encours correspond à la typologie 1A.



Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, ont connu une forte évolution entre 2012 et 2016 en raison de la hausse du recours à l'emprunt. Sur 2023 les charges financières se sont élevées à 227 K€ (en augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse du taux du livret A au 1^{er} février 2023). Elles seront prévues à hauteur de 215 K€ en 2024. Elles seront en augmentation à compter des exercices 2027/2028 pour atteindre 300 K€ suite au recours à l'emprunt pour assurer le financement de la nouvelle résidence étudiante.



4 – Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

Au 31 décembre 2023, le personnel du Syndicat Mixte se compose de 13 agents.

Les effectifs comprennent 9 agents rattachés à la filière administrative, 3 agents rattachés à la filière technique et 1 agent sur un emploi fonctionnel.

Un agent (agent de maîtrise – filière technique) mis à disposition du Département depuis le 16 octobre pour une durée de deux mois a réintégré son poste.

Enfin, le poste de Chargé d'exploitation audiovisuel – référent son pour le Créadoc n'est plus pourvu depuis le 23 décembre à la suite du licenciement en fin de période d'essai de la personne recrutée en septembre.

Evolution des effectifs par catégorie (au 31/12 de chaque année)

Année 2021	<i>Titulaires</i>	<i>Non Titulaires</i>	<i>CDI</i>	<i>Total</i>
A	3	2	2	7
B	2		1	3
C	4			4
Total	9	2	3	14
Année 2022	<i>Titulaires</i>	<i>Non Titulaires</i>	<i>CDI</i>	<i>Total</i>
A	3	1	3	7
B	2	0,25	1	3,25
C	4			4
Total	9	1,25	4	14,25
Année 2023	<i>Titulaires</i>	<i>Non Titulaires</i>	<i>CDI</i>	<i>Total</i>
A	3	1	3	7
B	2	1		3
C	4			4
Total	9	2	3	14
Année 2024	<i>Titulaires</i>	<i>Non Titulaires</i>	<i>CDI</i>	<i>Total</i>
A	3		3	6
B	2	1		3
C	4			4
Total	9	1	3	13

Sur 2023, le nombre de jours d'absence est en diminution : 175 jours (269 jours en 2022, 43.5 jours en 2021) dont

- 165 jours au titre des arrêts maladie (145 sur 2022),
 - 7 jours au titre des autorisations d'absence pour enfant malade,
 - et 3 jours au titre des autres autorisations d'absence,
- soit en moyenne 12,5 jours par agent sur l'année (19 jours en 2022).

Pour le Syndicat Mixte, en 2023 les dépenses de personnel ont représenté 19% des dépenses de fonctionnement. Elles seront à un niveau comparable sur 2024.

	Nombre en ETP	Compte 012 (en K€)
2020	13,60	835
2021	14,00	858
2022	14,00	906
2023	14,00	911
2024	14,00	950

A ce jour, le nombre d'ETP s'élève à 14 et comprend 2 ETP pour Creadoc (intégrés en 2018 dans nos effectifs).

Sur 2023 l'incidence de l'augmentation du point d'indice au premier juillet est de 4600 €. L'indemnité inflation n'a pas été mise en place.

Pour 2024, la hausse prévue couvre l'augmentation du point d'indice sur une année pleine ainsi que le GVT.

Introduction

L'année 2023 reste une belle année pour Magelis, même si la conjoncture dans le domaine de l'animation est mauvaise. Le recul, voire le retrait des projets des plateformes (Netflix, Disney...) a donné un grand coup de frein au secteur et à nos studios.

Toutefois, il semble que cette baisse soit beaucoup plus importante hors Charente. Plusieurs de nos studios sont en développement même si certains connaissent une baisse d'activité.

Concernant les sociétés les plus en difficultés, nous avons initiés des rencontres pour d'éventuelles reprises. Dans le secteur du jeu vidéo, plusieurs studios se sont agrandis. De nouvelles entreprises se sont aussi installées et Magelis poursuit son développement. La création de notre Bureau d'Accueil des Tournages (BAT) commence à produire ses effets et nous discutons plusieurs projets de tournages.

Nous avons lancé nos résidences d'auteurs tel que prévu et nous avons validé notre projet Eurorégional (avec l'Euskadi et la Navarre). Nous avons aussi lancé notre étude d'impact économique.

2024 se poursuivra donc sur cette lancée, avec de nombreux nouveaux projets à mettre en place.

Sur le plan financier, 2023 aura un résultat légèrement négatif comme indiqué dans les orientations budgétaires 2023 lié aux hausses des charges concernant les fluides.

Les participations 2024 en fonctionnement restent stables. Malgré les économies déjà faites ou à faire, le résultat 2024 sera sûrement à nouveau négatif et nous utiliserons à nouveau notre excédent qui reste très important (2 600 000€ à fin 2023).

I – Développement économique

Les différents programmes lancés par l'état au travers de France 2030, ont suscité beaucoup d'ambitions au sein des écoles et entreprises, mais aussi des collectivités. Il est difficile de mesurer cette compétition inter-régionale, mais le constat est clair : beaucoup d'entreprises font le choix d'implantation dans une métropole régionale (Bordeaux, Montpellier, Marseille...).

Par ailleurs, le cabinet Ernst & Young nous a indiqué travailler avec plusieurs villes sur des « pôles images ». La concurrence est rude, et Magelis va devoir être encore plus présent sur les marchés et proche des entreprises. Nous allons devoir ouvrir le champs des possibles en prospectant hors de France, et soutenir nos entreprises par de nouvelles initiatives.

Le dossier « Pôle Territorial Culturel » qui sera déposé à l'été 2024, intégrera toutes ces évolutions.

A. La prospection

Dans un environnement aussi complexe (concurrence et difficultés économiques), il est très difficile de donner des objectifs d'implantation. Nous pouvons déjà indiquer être en relation avec des écoles et des entreprises pour des implantations nouvelles. Les moyens mis en place par le nouveau BAT semble donner ses premiers résultats. Mais le travail, pour convaincre, doit être permanent et nous multiplierons les occasions de rencontres avec les producteurs de fiction.

Bien que de nombreux studios d'animation soient déjà installés en Charente, nous continuons d'avoir des projets. Les salons auxquels nous participons, les contacts nouveaux dans l'animation, les effets visuels, le son et la production d'œuvres immersives, nous poussent à rester optimiste sur notre développement.

Être visible, contribuera aussi à notre notoriété et donc à faire de Magelis un lieu possible d'implantation.

La question du recrutement d'un développeur économique (prospection, animation...) va devoir se reposer, notamment dans le dépôt du dossier « pôle territorial culturel » afin d'obtenir une partie de son financement. Ceci nous permettrait de renforcer la prospection sur le jeu vidéo pour lequel nous connaissons un développement local, mais pas exogène.

B. Développement local et animation économique

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous maintiendrons un contact étroit avec nos entreprises et associations afin de partager leurs projets et de les soutenir dans leurs éventuelles difficultés. Faire venir de nouvelles entreprises / écoles est un challenge, mais maintenir notre tissu existant en est aussi un.

Les nouvelles dans le domaines de l'animation sont contrastées, avec des entreprises qui poursuivent leur développement et d'autres très impactées par l'arrêt des commandes des diffuseurs SVOD tels que Netflix ou Disney.

Un de nos projet phare en 2024, sera le dépôt d'un dossier de pôle territorial culturel (PTC). Dans une phase initiale (2023), nous avons lancé deux études :

1. quel est l'impact économique de Magelis sur le territoire ? dont nous espérons avoir le retour en mars (cabinet Ernst & Young EY).
2. Création d'un consortium pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt : quelle forme juridique, synthèse des projets et pré-rédaction de notre réponse (cabinet EY).

Durant l'année 2024, nous allons constituer des groupes de travail pour réfléchir aux projets portés par le SMPI Magelis qui seront agglomérés avec les projets image de nos partenaires et ainsi avoir un projet cohérent de développement stratégique de l'image en Charente sur les cinq prochaines années.

Nous allons aussi travailler, en 2024, sur la reprise de la pépinière image en partenariat avec la CCI et EurekaTech afin de relancer son activité. Déjà partenaire sur l'incubation, c'est donc, une suite logique qui est proposée dans le cadre d'une convention à construire. L'objectif est de faire de Magelis une destination d'implantation y compris en création d'entreprise. Incubation, création, développement et difficultés, nous devons être présent à tous les stades de la vie d'une entreprise.

Toujours avec EurekaTech, Magelis mène un travail de coopération tout au long de l'année pour faciliter le développement de nos entreprises vers d'autres filières comme l'industrie, le tourisme ou le patrimoine.

Un autre point important sera de prendre une position plus forte sur l'innovation. Aujourd'hui, au-delà des Rencontres Animation Développement Innovation (RADI) qui sont un vrai succès croissant, peu d'actions sont menées par Magelis. Dans le cadre de notre futur dépôt de dossier PTC, plusieurs actions seront mises en place.

1. Tout d'abord, nous réunirons les entreprises pour présenter, avec la Région, les aides à l'innovation.
2. Nous intégrerons dans notre prospection les entreprises technologiques dédiées à l'image.
3. Nous réfléchirons à un centre de calcul collectif avec récupération de la chaleur.
4. Nous renforcerons, en partenariat avec les entreprises et les écoles, le format des RADI (qui seront, dès 2024, étendus sur 1.5 jour).
5. Nous réfléchirons à l'installation d'un laboratoire universitaire/formation à l'intelligence artificielle/et un lieu d'essais et de démonstration, une forme de maison de l'IA.
6. Nous créerons un club des directeurs techniques dont beaucoup sont installés Angoulême.
7. Nous orienterons une communication sur l'innovation.
8. Nous renforcerons les incubateurs EurekaTech/Enjmin et Ecole 42 (à créer).
9. Nous lancerons des partenariats avec le CNC, Polytechnique (nous avons reçu la directrice en 2023), le CNAM, et les Universités (bourses de recherche, doctorants...)
10. Nous pourrions aussi envisager un centre de matériels partagés.

Tous ces projets ne se réaliseront évidemment pas en 2024, mais ils s'inscriront dans une démarche sur plusieurs années, inscrite dans notre dossier de Pôle Territorial Culturel.

Nous poursuivrons nos efforts et tests en matière d'écriture, afin d'arriver à une organisation satisfaisante en 2025 (toujours inscrit dans notre dossier PTC). Nous maintiendrons l'atelier d'écriture dédié aux œuvres immersives en partenariat avec l'Enjmin créé en 2022, l'atelier international (Belgique/Luxembourg/France) par l'animation créé en 2023 et nous créerons un atelier de composition sonore en 2024.

Ces ateliers s'inscrivent dans un projet à moyen terme plus ambitieux de créer une maison des auteurs permanente à Angoulême, en partenariat avec les producteurs et qui interviendra sur l'animation, la fiction (TV/cinéma), le son, la réalité virtuelle voire le jeu vidéo. Cette trans-disciplinarité, associée au coaching des auteurs et à la présence des producteurs, en fera un lieu marquant de l'écriture.

Au-delà des producteurs, nous lancerons des partenariats institutionnels avec le CNC, la SACEM, France TV, la Scam... Rapidement, dès 2025 nous chercherons un lieu pouvant abriter ce projet.

Enfin sur le plan international, nous poursuivrons nos liens avec l'Italie. Nous sommes aussi lauréats de l'appel à projets de l'euro région avec la Navarre et l'Euskadi. Ce projet démarrera dès 2024 sur la rencontre et la connaissance des industries de l'image de nos 3 régions. De nouvelles réflexions seront lancées avec le Québec et le Canada. À noter que nous avons arrêté notre partenariat avec le FIAF à New York.

C. Les aides à la production

Magelis poursuit sa mission de suivi des aides à la production du conseil départemental de la Charente. Doté en 2024 d'un budget de 2,3 millions d'euros, il est le fonds départemental le plus important de France.

En 2024, nos actions se porteront sur :

1. Magelis a ouvert en 2023 un bureau d'accueil des tournages Charente. Le travail de prospection entamé auprès des sociétés de production, sera accentué pour accueillir davantage de longs métrages et fictions TV.
2. inciter les sociétés de productions à faire appel aux prestataires locaux de post-production (son, images) en complément du tournage sur le territoire, par le biais d'une subvention soumise à un minimum de dépenses de 100 000€.
3. Magelis accompagnera le Conseil Départemental dans la réflexion sur la gestion de la convention 2023/2025 et dans les échanges avec les associations professionnelles régionales.

II - Formation-Recherche

Depuis sa création, l'écosystème de l'image à Angoulême s'appuie sur un pôle de formation supérieure performant, contribuant ainsi au rayonnement tant national qu'international de la région. Actuellement regroupées au sein du Campus de l'Image, quinze écoles supérieures proposent une gamme diversifiée de formations comprenant le cinéma d'animation, les jeux vidéo, la bande dessinée, le manga, le documentaire, l'audiovisuel ainsi que les médias interactifs. Ces établissements dispensent des cursus allant de l'année préparatoire jusqu'au Doctorat.

Le nombre d'étudiants dans le domaine de l'image au sein de ces écoles connaît une croissance constante, atteignant actuellement 2000 étudiants. Le Pôle Image a fixé comme objectif pour l'année 2024 de persévérer dans la stratégie établie de longue date, visant à soutenir le dynamisme du secteur. En effet, la présence de professionnels qualifiés sur le territoire demeure un atout essentiel pour le développement et l'implantation d'entreprises.

Le Pôle Image poursuivra ainsi son soutien actif aux écoles : accompagnement individuel et réflexion sur la mise en place de nouveaux cursus mais également concertation, mise en réseau des acteurs, mutualisation et développement des partenariats.

Parallèlement à son soutien à la formation initiale, le Pôle Image accentuera son soutien au développement de la formation professionnelle au service des studios et des intermittents du territoire afin d'accompagner les acteurs dans les nombreuses évolutions et mutations que connaissent les métiers.

Le Pôle Image poursuivra enfin ses actions en faveur des étudiants et des jeunes créateurs : services et animation de la vie étudiante, résidences de jeunes diplômés, mises en place d'actions d'accompagnement et partenariats avec des acteurs locaux, actions de promotion.

1- Soutien aux écoles et au développement de l'offre de formation

Le Pôle Image s'engage constamment dans l'amélioration de son éventail de formations pour s'adapter aux exigences d'une économie en perpétuelle transformation. Dans ce contexte, le Pôle Image joue un rôle essentiel en guidant les parties prenantes de la formation dans l'élaboration des objectifs des programmes à mettre en œuvre. Il veille également à assurer la complémentarité des formations offertes et à promouvoir la recherche de synergies.

Le Pôle Image contribuera comme chaque année au fonctionnement de plusieurs écoles de l'image.

- Accompagnement financier de l'ENJMIN, EMCA, CREADOC et 42 Angoulême par l'attribution d'une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement ;
- Elaboration, suivi et renégociation des conventions de partenariats pédagogique et financier avec les différentes tutelles (Université de Poitiers, Cnam, CCI) ;
- Soutien au développement individuel des écoles et accompagnement dans les démarches administratives auprès des Ministères, du Rectorat ou d'autres structures administratives ;
- Participation au Conseil d'Administration de l'IUT ;
- Participation aux journées d'études organisées par les écoles et aux présentations des projets de fin d'études.

Pour ce qui concerne la mise en place de nouvelles formations, le Pôle Image accompagnera notamment le LISA dans la définition et la mise en place d'un nouveau cursus en Gestion de production pour le cinéma d'animation – parcours écoproduction. Il participera à l'élaboration de la maquette pédagogique, à la mise en relation avec les studios et aux réunions avec le Rectorat et la Région.

Le Pôle Image accompagnera également l'Enjmin dans la mise en œuvre de son projet lauréat de l'appel à projets La Grande Fabrique de l'Image du CNC, lancé dans le cadre du grand plan d'investissement d'avenir France 2030. L'objectif de l'école est de créer de nouvelles formations publiques post-bac en apprentissage avec une pédagogie innovante : licence game design et licence art numérique pour le jeu vidéo, une cinquantaine de modules de formation accessibles à distance pour se former tout au long de la vie et doubler les effectifs du Master en se tournant vers l'international.

Le Pôle Image travaillera d'autre part avec le Conservatoire de GrandAngoulême dans l'appui à la création de deux formations : musique à l'image et jeu devant la caméra. La formation pourrait intégrer une formation à la Motion capture et à l'enregistrement des voix pour le jeu vidéo.

Enfin, concernant les nouvelles formations, le Pôle Image Magelis restera à l'écoute des projets de nouvelles écoles qui pourraient s'établir sur le territoire ;

Par ailleurs, le Pôle Image organisera la concertation entre les écoles et les studios d'animation afin de faire le point sur la situation locale de l'emploi, ainsi que sur les évolutions techniques et organisationnelles qui sont en œuvre au sein des studios. Cette concertation constitue un outil d'aide précieux pour les écoles dans la définition de leur programme pédagogique pour être au plus proche des besoins en compétences des studios.

Enfin le Pôle Image participera aux groupes de travail du Contrat Régional de Filière Culture qui vise à identifier les métiers et les compétences de demain en tenant compte des besoins exprimés par les différents acteurs (branches professionnelles, OPCO, Pôle Emploi, autorités académiques, services déconcentrés de l'état, ...) sur l'intégralité du champ orientation-formation-emploi.

2- Formation professionnelle

Face à l'évolution rapide des technologies, aux mutations économiques et aux défis sociétaux, les enjeux liés à la formation professionnelle revêtent une importance cruciale. La formation professionnelle ne se limite pas seulement à l'acquisition de compétences techniques, mais s'étend également au développement des compétences transversales et à la préparation des individus pour des carrières souples et évolutives.

De la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des entreprises à la promotion de l'égalité sociale et à la gestion des transitions, qu'elles soient environnementales ou sociétales, la formation professionnelle s'affirme comme un levier majeur pour l'adaptabilité, la productivité et l'épanouissement professionnel.

Dans ce contexte, la formation professionnelle devient un enjeu économique et social fondamental pour le secteur de l'image. C'est à la fois un enjeu individuel pour les salariés des studios et les auteurs-réalisateurs dont les carrières connaissent des changements permanents et un enjeu collectif au cœur de la politique de ressources humaines des entreprises, pour lesquelles la formation est un levier de développement et de compétitivité incontournable.

Pour le Pôle Image il s'agira de partager avec ses partenaires institutionnels (AFDAS, Pôle Emploi, Conseil Régional, ALCA, CPNEF Audiovisuel, ...) une analyse sur les emplois et les compétences en évolution sur le territoire régional, travailler avec les représentants des filières sur ces enjeux, élaborer des réponses collectives, structurées et complémentaires, soutenir l'expérimentation et l'innovation dans la formation.

Le Pôle Image poursuivra ainsi ses actions pour la mise en place de différentes actions :

- Organisation de la concertation avec les studios pour définir les besoins en formation des salariés
- Organisation de réunions d'information en partenariat avec l'AFDAS et l'ALCA sur l'accès à la formation à destination des intermittents, des directeurs de studios, des auteurs-réalisateurs
- Organisation de réunions d'information en partenariat avec Pôle Emploi sur les questions liées au régime de l'intermittence

- Organisation de permanences AFDAS à Angoulême à destination des studios, des salariés et des auteurs
- Mise en œuvre de Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives en partenariat avec l'AFDAS, Pôle Emploi et les Organismes de Formation

Le Pôle Image s'attachera par ailleurs à proposer des conférences ou ateliers sur des points techniques très précis à l'instar de la conférence sur la gestion des espaces colorimétriques dans les projets audiovisuels qui a attiré de nombreux salariés des studios, confrontés régulièrement à cette problématique. Les points techniques à aborder seront définis en concertation avec les studios ou les auteurs.

3- Amélioration des conditions de vie des étudiants et soutien à l'animation de la vie étudiante

La vie étudiante est devenue un enjeu majeur pour les territoires. Elle représente un élément d'attractivité très important pour les universités et les écoles d'enseignement supérieur. C'est pourquoi le Pôle Image travaille, depuis plus de 15 ans maintenant, à la mise en place d'une politique d'animation du Campus ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'études. L'objectif est de promouvoir un « campus à vivre » et développer le sentiment d'appartenance au Campus de l'Image. Par ailleurs, le bilan de la condition étudiante après trois années universitaires marquées par la pandémie met en évidence des difficultés qui, déjà présentes avant la crise, ont été amplifiées par celle-ci. La crise sanitaire a montré toute l'importance des actions mises en place et la nécessité d'inscrire la vie étudiante au cœur de toute réflexion territoriale sur l'enseignement supérieur.

Ainsi en 2024, le Pôle Image sera toujours présent aux côtés de l'Association des Etudiants de l'Image [Campus Image Angoulême]. Il apportera son soutien dans la gestion administrative des dossiers et sera aux côtés de l'association pour l'ensemble des actions que celle-ci souhaitera mettre en œuvre.

Le Pôle Image mettra en outre à disposition de l'association le foyer étudiant situé dans le bâtiment du Nil dans lequel sont organisés des ateliers hebdomadaires de Théâtre, Danse, Yoga, Chant. L'aménagement du foyer sera notamment renouvelé.

Le Pôle Image Magelis gèrera pour le compte de l'association les relations avec la mairie d'Angoulême qui met à disposition des étudiants des créneaux horaires dans les équipements sportifs Léonide Lacroix pour la pratique libre du volley, badminton, basket et foot.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec le SCCUC [association des campus universitaires de la Charente] le Pôle Image gèrera l'épicerie solidaire du Nil [inscription des étudiants, gestion des commandes, ravitaillement à la Banque Alimentaire, ouverture, suivi budgétaire]. L'épicerie solidaire est un service qui fonctionne avec le concours de la Banque Alimentaire de la Charente.

L'action de l'association Magelis Solidarité se poursuivra. Elle permet à une trentaine d'étudiants de bénéficier d'une bourse finançant une partie de leur frais de scolarité.

Le Pôle Image organisera d'autre part, dans ses locaux, des permanences psychologiques à destination des étudiants. Au-delà des difficultés financières et économiques, les crises sanitaire et énergétique ont également des effets sur la santé psychologique des jeunes et plus particulièrement des étudiants. Si le Pôle Image a obtenu un financement du CROUS à travers la CVEC pour la mise en place de ces permanences réalisées par un psychologue clinicien professionnel pour l'année universitaire 2023-2024, il conviendra de chercher à pérenniser son financement. Des réunions avec l'ARS, la CPAM et le CROUS seront organisées pour en discuter.

Enfin, le Pôle Image participera aux groupes de travail « services aux étudiants » et « marketing territorial » mis en place par le Département de la Charente et l'Agglomération d'Angoulême dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

4- Actions en faveur de la jeune création

Afin de renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création au niveau national et international, le Pôle Image Magelis proposera sur son territoire diverses offres de soutien aux étudiants ou jeunes diplômés. En effet, l'entrée dans la vie professionnelle – et, dans le cas des diplômés de l'enseignement supérieur en art, le moment de la « sortie d'école » – représente un cap aussi déterminant que délicat pour tout créateur désireux de vivre de son travail.

Les actions pour 2024 :

- Bourses de résidence : Le Pôle Image et la Maison des Auteurs s'associent aux écoles désireuses de s'investir dans l'accompagnement de leurs jeunes diplômés. L'objectif est d'offrir un soutien spécifique pendant une durée de 12 mois à un jeune diplômé talentueux et prometteur afin d'accompagner ses débuts d'activité et de professionnalisation. Un appel à projet sera lancé au printemps et présenté dans les deux écoles aujourd'hui associées au projet : EESI et EMCA ;
- Réalisation d'une version 2 du Guide de survie à l'attention des étudiants en cinéma d'animation : ce guide réalisé par un ancien étudiant de l'EMCA explique, de façon ludique et didactique, le régime de l'intermittence et son fonctionnement : inscription à Pôle Emploi, actualisation, demande d'allocation, date anniversaire, congés spectacles, médecine du travail et donne des liens très utiles pour se tenir informés. Il est destiné, en premier lieu, aux étudiants en dernière année d'études et jeunes professionnels. La première version du guide a reçu un accueil très positif des écoles et studios au niveau national. Une version enrichie de nouveaux thèmes (congés maladie, congés maternité/paternité, cumul de statuts,...) sera élaborée en 2024 ;
- Réalisation, en partenariat avec Radio ZaïZaï (diplômés de CREADOC), d'un plan du Festival off pour le FIBD regroupant environ 25 lieux d'exposition ;
- Organisation, en partenariat avec le collectif La Baraka (étudiants de l'EMCA et de l'EESI), d'une journée Portes Ouvertes, les POC, de tous les lieux indépendants créatifs d'Angoulême au mois de mai afin de faire connaître ces lieux de plus en plus nombreux et mal connus des habitants et ainsi travailler sur l'attractivité du territoire ;
- Organisation, en partenariat avec le Collectif des Hiboux (diplômés de l'EESI et de l'EMCA), d'un marché de Noël de la jeune création et création indépendante afin de faire connaître les travaux des jeunes auteurs et les aider à diffuser et vendre leurs œuvres. Ces marchés ont aussi pour objectif d'aider à la professionnalisation des jeunes auteurs : apprendre à présenter des œuvres, élaborer des prix, rencontrer le public, appréhender l'intérêt du public pour certaines œuvres ou certains ouvrages, ... ;

5- Mutualisations et mise en réseau des acteurs de la formation avec l'ensemble de l'écosystème image

La mise en réseau des différents acteurs est l'une des spécificités et des grandes réussites du Pôle Image. Ces liens nombreux et pluriels, nonobstant des établissements et des tutelles très divers,

représentent un avantage concurrentiel très fort par rapport aux autres territoires. Ils constituent en effet la richesse et la singularité du Campus et représentent un facteur d'attractivité important, aussi bien pour attirer de nouveaux étudiants que pour l'installation de nouvelles structures de formation.

L'objectif du Pôle Image pour l'année 2024 est de poursuivre l'animation du réseau et favoriser les rencontres qui débouchent sur des partenariats de plus en plus nombreux entre l'ensemble des acteurs.

A ce titre, plusieurs actions seront menées en 2024 :

- Animation de la Conférence des Directeurs, réunion des directeurs et directeurs pédagogiques de l'ensemble des écoles de l'image ;
- Mutualisation de cours : Depuis la rentrée de septembre 2021, des cours mutualisés de Français Langue Etrangère sont proposés aux étudiants des différentes écoles de l'image, salariés des studios et auteurs internationaux. Cette offre est très appréciée et permet un accueil facilité du public international. Cette action sera poursuivie en 2024 qui sera un avantage pour le déploiement du Master International de l'Enjmin.
- Mutualisation d'intervenants : Le Pôle Image organisera différentes interventions directement au sein des écoles afin de toucher le plus grand nombre d'étudiants. Une nouvelle intervention pratique sur la gestion des espaces colorimétriques a notamment été sollicitée par le LISA et Objectif 3D qui avaient répondu favorablement à la proposition du Pôle Image pour une intervention théorique au sein de leur école en 2023. Des interventions sur l'IA générative et l'écoproduction pourront également être proposées.
- Soutien à la collaboration entre les écoles :
 - o Le workshop commun « Jeu et Jouabilité – objets connectés » ENJMIN – EESI sera réitéré. Il a pour objectif de concevoir et expérimenter un parcours dans l'espace de la ville sous une forme narrative et ludique.
 - o La collaboration EMCA-CREADOC sera renouvelée. Elle vise à la création de documentaires animés à partir de bandes-son documentaires
 - o L'atelier commun « animation expérimentale – art contemporain » entre l'EMCA et l'EESI sera également renouvelé. Au terme de l'atelier, une exposition des travaux des étudiants sera proposée.
- Organisation de Portes Ouvertes communes aux écoles de l'image et réalisation d'une affiche et d'un programme communs ;

D'autre part, le Pôle Image s'associera à des acteurs culturels locaux pour l'organisation d'évènements attirant tout particulièrement le public étudiant :

- Organisation de deux séances du Poitiers Film Festival à Angoulême en janvier 2024 au LISA en partenariat avec le LISA, l'EMCA, l'ENJMIN et l'école Emile Cohl ;
- Participation au Pavillon Jeunes Talents lors du FIBD 2024
- Partenariat avec le Festival International du Film Court en mars 2024 ;

6- Développement des projets de recherche et partenariats avec les Universités régionales

Le Pôle Image Magelis s'engage activement dans le développement de partenariats et de collaborations entre les entreprises locales et les laboratoires des universités de la région. L'importance de coordonner les efforts de recherche entre acteurs privés et publics est de plus en plus soulignée dans l'analyse des réussites économiques. Ainsi, la mise en réseau des intervenants du

secteur public et privé, favorisant les transferts de technologies et les processus d'innovation, représente autant d'outils permettant de renforcer l'attrait et la vitalité de la croissance économique sur un territoire.

Les actions prévues en 2024 :

- Participation au Réseau régional de recherche Nouvelle-Aquitaine en bande dessinée (3RBD) ;
- Participation à l'organisation de diverses manifestations scientifiques à l'instar des Rencontres de la Bande Dessinée en partenariat avec l'Université de Poitiers, la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image. Cette manifestation porte pour titre générique : « Les Rencontres d'Angoulême : penser et comprendre la bande dessinée ».
- Co-financement et suivi d'un projet de thèse CIFRE réalisée au sein de l'entreprise Studio Nyx. Cette thèse est portée par le laboratoire XLIM de l'Université de Poitiers. L'objectif est de lever des verrous technologiques grâce à l'élaboration d'un nouveau modèle hybride de simulateur, capable de représenter un état de mer réaliste en vue d'enrichir les possibilités d'exercices maritimes virtuels.
- Réponse à des appels à projet recherche régionaux, nationaux et internationaux en partenariat avec des laboratoires universitaires
- Mise en relation entre chercheurs et entreprises

Le Pôle Image pourra accompagner financièrement d'autres projets de recherche réunissant des universitaires et des entreprises afin d'amorcer les collaborations. Il pourra également co-financer des thèses impliquant des universités régionales et des entreprises ou acteurs du territoire.

7- Engagement pour des pratiques plus écoresponsables

Dans un contexte d'urgence climatique, le Pôle Image a la volonté de progresser sur l'engagement environnemental en multipliant les actions, qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation, de formation ou encore de mesures d'impact.

Ainsi dans le cadre de sa participation à l'association BoCAJ, pour Bouleversement Carbone dans l'Animation et le Jeu vidéo, le Pôle Image Magelis participera aux différents groupes de travail mis en place au sein de l'association afin de partager bonnes pratiques, sensibiliser professionnels et étudiants aux enjeux de l'éco-production et assurer la mobilisation des professionnels du secteur en les accompagnant dans la réalisation de bilans carbone et la mise en place d'actions concrètes afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Le Pôle Image participera notamment à la démarche Placcaj - Plan Local d'Actions Carbone Collectif dans l'Animation et le Jeu vidéo - proposée par la BoCAJ, aux côtés de dix entreprises pilotes.

Il participera d'autre part aux groupes de travail mis en place par l'association Ecoprod, notamment pour la mise en place de modules de formation spécifiques à l'écoproduction sur les tournages ou dans le cinéma d'animation.

Enfin le Pôle Image s'associera à la BoCAJ pour la réponse à l'appel à projets Alternatives Vertes et cherchera des synergies avec l'association La Cartouch'Verte basée à Valence, engagée dans les mêmes démarches. Il s'agira en particulier de mener une réflexion sur le développement d'outils de mesure de consommations électriques des équipements et pipelines de production.

III - STRATEGIE MARKETING & COMMUNICATION

A- AXES DE COMMUNICATION

Le plan de communication 2023 tel qu'annoncé dans les orientations budgétaires a été suivi et Magelis a encore renforcé son attractivité, tant sur le territoire auprès des communautés de l'image, qu'à l'extérieur dans les différentes filières.

La concurrence s'exacerbe néanmoins et partout en France, les régions et de grandes métropoles à l'instar de Marseille, Montpellier et Annecy, investissent pour développer leurs écosystèmes et attirer les talents. La filière de l'animation notamment attise les convoitises, alors que la conjoncture mondiale connaît un ralentissement brutal, sous l'effet de l'annulation de nombreuses productions de la part des grandes plateformes SVOD.

Pour un écosystème comme Magelis, la menace est sérieuse, même s'il bénéficie d'atouts qui lui confèrent une compétitivité indéniable : le soutien du Département de la Charente pour les aides à la production, de l'agglomération de GrandAngoulême pour sa dynamique sur le développement économique, de la ville d'Angoulême pour sa notoriété dans la bande dessinée, de la Région Nouvelle-Aquitaine pour son attractivité naturelle « Sud-Ouest » et ses aides à la production.

C'est sur cette combinaison que continue à s'appuyer la communication de Magelis, autour de l'attractivité du « territoire Magelis, là où se dessine le futur, là où les talents s'épanouissent, là où les projets se réalisent, là où les entreprises s'accomplissent. »

Ces axes se déclinent en fonction des filières professionnelles et des cibles, toutes n'étant pas confrontées aux mêmes problématiques locales ou nationales. Il s'agit de consolider et développer l'écosystème dans sa globalité en déclinant des messages en fonction des cibles prioritaires pour chaque filière, chefs d'entreprises, entrepreneurs, techniciens et talents de l'image.

Cette diversité des cibles et des enjeux exige une adaptation permanente des messages et moyens mis en œuvre, ainsi qu'une offensive médiatique soutenue en 2024 de la part de Magelis, et ce malgré des contraintes budgétaires qui se font plus fortes.

B- CIBLES DE COMMUNICATION

Les cibles de Magelis sont multiples, entre chefs d'entreprises, producteurs, entrepreneurs, techniciens et talents de l'image. En 2024, il conviendra d'amplifier nos actions initiées fin 2023 auprès de la cible des journalistes des grands médias nationaux, notamment économiques, culturels et d'information générale.

Pour les journalistes, le discours se concentrera sur la réussite de Magelis, la constitution en 25 ans d'un pôle éminent en France et en Europe dédié aux ICC, ainsi que sur son ambition de se renforcer sur le plan de l'innovation (cela en vue de l'AMI France 2030 dédié aux pôles territoriaux et culturels).

Pour les professionnels, il convient de continuer à « vendre » la destination dans son ensemble « emploi + vie sociale + vie culturelle », en insistant sur les leviers qui concernent le mieux chacune des filières.

Nous mettrons particulièrement l'accent en 2024 sur les **producteurs de fiction**, afin d'attirer plus de tournages et de travaux de postproduction sur le territoire et en s'appuyant sur les outils de communication développés en 2023 (site internet, clip...) pour le BAT Charente dont nous avons récemment récupéré les missions.

Sur le plan local, pour accompagner nos efforts de communication sur l'attractivité, il est indispensable de maintenir à un haut niveau notre travail avec les autres institutions locales et régionales, également impliquées dans la promotion du territoire :

- Participation au travail sur le label **Unesco d'Angoulême** comme ville créative qui est à renouveler en 2024, ce qui ouvre aussi des perspectives à l'international au sein du réseau.
- Opérations de promotion communes avec la technopole **Eurekatech** sur certains marchés-clé notamment sur la réalité virtuelle pour le patrimoine.
- Concertation avec l'agglomération de **GrandAngoulême** pour mener les opérations de relations presse avec notre nouvelle agence Oxygen.
- Réflexion avec la région Nouvelle-Aquitaine pour renforcer nos actions de communication médiatiques. Nous participons à son **Club de l'Attractivité** initié par son service communication et aux webinaires organisés par la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris.
- Collaboration avec le département de la **Charente** pour promouvoir le territoire, par exemple à travers le film BAT Charente que nous avons réalisé et qui pourrait être remonté pour le tourisme.

C- STRATEGIE DES MOYENS

Les moyens mis en œuvre combinent à la fois la promotion du SMPI MAGELIS (institutionnel), celle du Campus de l'image et celle des protagonistes des différentes filières selon une déclinaison adaptée.

C-1. Sur le plan institutionnel

Magelis décline sa communication tant au plan local que national et international, entre médias grand public et professionnels.

- Sur le plan local
 - o Relations avec les médias locaux et animation des réseaux sociaux notamment Facebook gérées directement par les équipes de communication de Magelis.
 - o Lancement d'une nouvelle formule d'afterworks mensuels ouverts à tous les talents du pôle image.
 - o De l'événementiel avec la désormais traditionnelle journée organisée début juillet **Magelis en fête**.
 - o Soutien sous diverses formes aux acteurs de l'image (subventions, marketing, coopérations...).
- Sur le plan national
 - o Les **relations presse** constitueront en 2024 un axe de travail majeur sur lequel va se mobiliser le service communication. Nous avons sélectionné en 2023 une agence de relations presse au réseau national, **Oxygen**, avec laquelle nous multiplions les sollicitations auprès des grands médias nationaux politiques et économiques. Les premiers résultats sont très encourageants, avec des marques d'intérêt très fortes de la part de médias comme Studyrama, France Info Tv, TF1... Pour chacun, nous devons faire preuve de réactivité pour leur proposer des reportages clés en main au sein de l'écosystème.
 - o Toujours avec l'agence Oxygen, nous allons également tenter d'augmenter les prises de parole de Magelis dans des rendez-vous professionnels et médiatiques à l'instar de

l'évènement **French touch** organisé par la BPI à Paris où Magelis a placé deux écoles du campus image en 2023 (EMCA et Enjmin).

- L'étude d'impact en cours sur les activités de l'image en Charente viendra étayer notre argumentaire auprès des médias.
 - **Internet** et les **réseaux sociaux** contribuent à la viralité que nous recherchons. Notre audience augmente régulièrement, de l'ordre de 10% par an sur chacune des plateformes. Ils sont des outils essentiels à l'attractivité du territoire par le relai que nous pouvons faire de toute l'actualité qui s'y déroule.
- Sur le plan international
- Ce sont essentiellement des **relations presse** dans le cadre de partenariats que nous développons avec des institutions à l'étranger.
 - En 2024, nous devons poser des jalons pour des coopérations internationales plus importantes en 2025 dans le cadre de l'AMI France 2030.

C-2. Pour le campus image

Une communication spécifique est orchestrée pour le campus dans une approche collective visant à valoriser le territoire auprès des étudiants extérieurs et de leurs parents.

- Les réseaux sociaux sont au cœur du dispositif de Magelis pour travailler la notoriété du campus, notamment **Instagram** qui est une plateforme appréciée des étudiants et qui permet de valoriser le territoire à l'aide de photos et de vidéos.
- Nous maintenons notre présence sur des salons identifiés comme incontournables :
 - Le **Salon des Métiers, de la Formation et de l'Orientation** en février à Angoulême
 - Un **salon de l'étudiant** à Bordeaux ou Paris, en novembre, dédié aux formations artistiques (stand ombrelle Magelis accueillant les écoles du campus de l'image).

D- STRATEGIE DE COMMUNICATION PAR FILIERE

D-1. Edition : talents de l'image, collectifs d'auteurs et éditeurs

Cette filière est fragile et rencontre de graves difficultés pour se financer. Le soutien de Magelis, en complément des autres institutions locales, contribue à sa vitalité.

- Participation à des salons de premier plan avec prise en charge de stands :
 - **Festival International de la bande dessinée** d'Angoulême fin janvier : stands de collectifs d'auteurs et d'éditeurs au Pavillon Nouveau Monde place New York, Pavillon jeunes Talents avec les écoles du Campus de l'image au Cnam-Enjmin, Pavillon Jeunesse aux Chais Magelis, participation à un lieu ouvert au public en centre-ville en lien avec CapBD...
 - **Quai des Bulles** en octobre à Saint-Malo : stand Magelis hébergeant une dizaine de collectifs et éditeurs de bande dessinée.
 - **Village des talents** lors de Magelis en fête
- **Subvention** des associations et collectifs d'artistes pour aider à la publication d'ouvrages, en lien avec les services de l'ALCA et de la Maison des Auteurs.

D-2. Animation : producteurs de longs métrages et de séries pour la télévision

Ne sachant pas quand la dynamique de recrutement va reprendre dans les studios d'animation, les efforts porteront plus cette année sur les producteurs, afin de les réassurer par rapport à leur implantation à Angoulême, sans pour autant négliger les talents présents sur le territoire qui doivent aussi être confortés.

Nous mènerons ainsi un travail spécifique de recensement des réalisateurs afin de mieux sourcer les potentiels artistiques présents sur le territoire et faciliter leur mise en relation avec les producteurs.

- Participation aux principaux salons professionnels :
 - Partenariat avec le **Cartoon Movie** en mars à Bordeaux où se rassemblent plus de 800 professionnels européens du film d'animation, prétexte à une forte promotion de l'écosystème Magelis en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole.
 - Stand réceptif au **Mifa** en juin à Annecy pour le Festival du film d'animation où se rassemblent les professionnels du monde entier.
 - Promotion sur le **Cartoon Forum** en septembre à Toulouse, événement européen phare dédié aux programmes d'animation pour la télévision.
 - En 2024, Magelis entamera des discussions avec l'association Cartoon pour renforcer son partenariat à l'international sur d'autres événements comme **Cartoon Next**, **Cartoon Business** et **Cartoon Springboard**.
- Production événementielle :
 - Production de la 3^{ème} édition de la **Fête de l'Anim'** en octobre proposant conférences, projections et avant-premières au public charentais (adultes, enfants, étudiants de l'image et professionnels de l'animation), une journée réservée aux professionnels « One Shot », un festival dédié aux nouvelles expressions du cinéma d'animation, le FINECAA et des projections pour les centres de loisirs.
 - Organisation des **RADI-RAF** en novembre qui ont encore confirmé en 2023, avec près de 450 participants, leur intérêt pour les professionnels de la filière de l'animation française. En lien avec notre ambition sur l'innovation et étant donnée la forte attente des professionnels, nous allongerons d'une demi-journée les **Rencontres Animation Développement Innovation**. L'événement bénéficie du soutien de partenaires institutionnels de premier plan : CNC, AnimFrance, Ficam, Afdas, CPNEF, Audiens. Le format payant a bien fonctionné en 2023 et sera donc reconduit.
 - Renouvellement de la résidence **Animation³**, à discuter avec les partenaires Wallimages et le Film Fund Luxembourg.
 - Tout au long de l'année, des avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême « **Journées des Héros** », pourront être organisées le mercredi pour les centres de loisirs en fonction des sorties.
- Production audiovisuelle :
 - Au fil des productions qui s'achèveront en 2024 dans les studios charentais, nous enrichirons la série **d'interviews** vidéo des réalisateurs de films et de séries d'animation, puis les mettrons en ligne sur nos réseaux sociaux au moment de la diffusion des œuvres. Eu égard aux contraintes budgétaires, nous nous concentrerons sur des productions iconiques, soit environ 5 ou 6 cette année (*Lendarys*, *Totally Spies...*).
- Sur internet :
 - Notre présence sur les réseaux sociaux sera maintenue, sans être accentuée :
 - **Facebook** sur les pages *Animation Angoulême* (3 500 membres) et *Je travaille dans l'animation et le jeu vidéo* (+10 000 membres), et **LinkedIn**.

- En édition et presse :
 - Pages de **publicité** dans la presse professionnelle [*Blink Blank, Ecran Total et Le Film Français*].

D-3. Jeu vidéo : créateurs et producteurs indépendants

Sous l'impulsion de la région Nouvelle-Aquitaine et de Magelis, les studios Angoumoisins ont renforcé leur coopération avec ceux de Bordeaux au sein du cluster régional « SO.Games ». Notre objectif reste d'attirer de nouveaux studios pour s'implanter à Angoulême.

- Participation à un salon professionnel référent :
 - Participation à la **Game Connection Paris** en novembre avec un pavillon « SO GAMES / MAGELIS » de rendez-vous pour les studios de jeu vidéo en relation, comme en 2023, avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Production événementielle :
 - Magelis organise avec le cluster régional SO.Games la **Game Conf**, journée professionnelle de colloque dédiée à l'entrepreneuriat dans la filière indépendante, à laquelle le CNC est associé. Une journée de rencontre avec des investisseurs est également organisée, la **Game Invest**. Ces deux événements ont vu leur fréquentation augmenter de manière substantielle, à près de 200 participants, signe de l'intérêt qu'ils suscitent, en dehors dorénavant de la **Game Cup**, événement national porté par la plateforme de financement participatif KissKiss BankBank, dont la phase finale se déroule début octobre à Angoulême au Cnam-Enjmin et que Magelis soutient depuis le début avec la Région. L'autonomie gagnée nous amène à baisser le montant de notre contribution à cet événement en 2024.
 - Organisation d'**afterworks** pour la communauté des talents du jeu vidéo par l'entremise de l'association SO.Games.

D-4. Films et fictions : producteurs et réalisateurs

Il conviendra d'enrichir les outils de communication du **bureau d'accueil des tournages** créés en 2023 pour continuer à augmenter sa notoriété auprès des producteurs de films et de fictions.

- Participation à des salons et festivals :
 - Présence sur le stand de l'ALCA au **Salon des Tournages** qui se tiendra à Paris en février. Il est visité par de nombreux directeurs de production et régisseurs.
 - Présence au **Festival de Cannes** en mai en lien avec l'ALCA, le CNC-Attractivité et la région Nouvelle-Aquitaine.
 - Organisation d'un déjeuner des producteurs à l'occasion du **Festival du film francophone d'Angoulême** en lien avec le Département, comme initié en 2023.
 - Participation au **Festival de la Fiction** de La Rochelle (en septembre) et au **Mipcom** (marché international des contenus audiovisuels) à Cannes en octobre.
- Production audiovisuelle :
 - **Interviews** des réalisateurs avec leurs producteurs lors du tournage en Charente et publication sur nos réseaux sociaux lors de la diffusion du film ou de la fiction.
 - Réalisation d'un **moodboard** de décors
- Edition et presse :

- Pages de **publicité** dans la presse professionnelle, en particulier *Ecran Total* et *Le Film Français*.

D-5. Image numérique : producteurs et dirigeants de studios, créateurs

Cette filière englobe tous les développements audiovisuels innovants, notamment les effets visuels et la réalité virtuelle. Il s'agit d'une filière émergente avec un nombre encore limité d'acteurs en France et très concentrés en région parisienne. L'impact économique sur le territoire de nos actions n'est pas encore satisfaisant mais cette filière est stratégique en vue de l'AMI Pôles territoriaux.

- Participation à des salons :
 - Nous continuerons à soutenir le festival **Courant3D** qui se tient en octobre et propose au public Charentais de nombreuses créations en réalité.
 - En lien avec la technopole **Eurekatech**, nous participerons à des salons spécialisés, à définir en fonction des demandes des entreprises et des opportunités.
- Production événementielle :
 - La cinquième édition d'**Immersivity** a pu se tenir en avril et a remporté de nouveau un vif succès auprès des participants, ce qui nous amène à prévoir son renouvellement en 2024, avec toujours le soutien du **CNC** (Centre national du cinéma), du **CNXXR**, de l'association des producteurs numériques **Pxn**, du cluster aquitain **CATS** et de la revue professionnelle *Le Film Français*.
 - Nous renouvèlerons la résidence **XR Creative** initiée en 2023 qui a dès le début acquis une dimension internationale.

D-6. Postproduction : producteurs d'animation et de fictions

Cette filière s'est fortement enrichie ces dernières années notamment autour des prestations de mixage, de bruitage et de doublage, faisant de la Charente le principal pôle de postproduction son de Nouvelle-Aquitaine. Pour autant, beaucoup de prestations pour le son se font ailleurs, notamment à Paris et en Belgique. Afin de soutenir l'activité des studios implantés en Charente, il convient de continuer à la valoriser auprès des réseaux nationaux de producteurs, en lien avec les actions du BAT Charente et les relations presse.

Nous étudierons la faisabilité d'un événement commun avec les entreprises charentaises de postproduction (Vfx, son, montage...) au Festival de la fiction de La Rochelle en septembre.

IV- URBANISME / BATIMENTS

Le Pôle Image Magelis met à disposition son patrimoine immobilier pour permettre aux différents acteurs de l'Image d'exercer leurs activités et de développer leurs structures dans des conditions optimales. Des interventions de maintenance, d'entretien et de vérifications réglementaires sont assurées sur les bâtiments et les terrains par le biais de marchés de travaux ou de prestations de services.

Parallèlement, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, le Pôle Image initie des opérations de restructuration, de construction ou d'aménagement pour des opérations nouvelles.

A. Ilot 111 à 117 rue de Bordeaux et Centre de documentation

Le pôle image et la Ville d'Angoulême ont engagé un projet commun au sein du quartier de l'image, à proximité de l'Ecole européenne Supérieure de l'Image, en particulier pour permettre la mise en œuvre du projet pédagogique de l'EESI. Il regroupe 5 opérations conjointes ayant également pour objectif de poursuivre le développement du quartier de l'Image :

- La réhabilitation des locaux existants de l'EESI [opération 1, sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Angoulême],
- La construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'EESI sur la parcelle 111-117 rue de Bordeaux [opération 2, sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis],
- La construction de locaux à destination d'autres acteurs de l'Image aux 111-117 rue de Bordeaux [opération 3, sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis],
- L'aménagement d'un centre de documentation commun à l'ensemble des écoles de l'Image, intégrant le transfert de l'actuelle bibliothèque de l'EESI et d'un pôle de vie étudiante [opération 4, sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis],
- La restructuration de l'immeuble Laubenheimer, qualifié d'immeuble remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver [opération 5, sous maîtrise d'ouvrage du SMPI Magelis].

Les études de maîtrise d'œuvre sont réalisées par une même équipe et s'organisent en fonction de leurs caractéristiques propres. D'une part des opérations de réhabilitation (opérations 1 et 4) et d'autre part les opérations de construction neuve (opérations 2 et 3, associées à l'opération 5) qui s'organisent au sein d'un même équipement.

Les études de conception se poursuivront en 2024, avec notamment le dépôt d'un permis de construire pour les aménagements définis aux 111-117 rue de Bordeaux et les travaux de confortement des berges aux abords du bâtiment situé au 134 rue de Bordeaux, qui sera réhabilité pour accueillir le centre de documentation et le pôle de vie étudiante.

❖ Opérations 2, 3 et 5 - Espaces supplémentaires pour l'EESI et locaux à destination d'acteurs de l'Image

Ces 3 opérations seront organisées dans un même établissement pouvant recevoir 300 personnes.

L'extension de l'EESI, opération 2, accueillera les pôles d'enseignement suivants, sur 1200m² de surface utile :

- Le Pôle édition, dessin, bande dessinée,
- Les plateaux étudiants et pôle théorie (en partie),
- Les espaces communs, de convivialité (en partie),
- La galerie d'essai,

Avec les circulations et locaux techniques nécessaires à la distribution et au fonctionnement des espaces, la surface totale de locaux dédiés à l'EESI est d'environ 1600m², répartie sur 3 niveaux.

Sur les autres espaces du bâtiment 4 plateaux libres de 280m² à 510m² seront aménagés pour une surface totale de 2000 m².

Un hall commun desservira les différents locaux.

La maison Laubenheimer, qualifiée de remarquable au titre du patrimoine bâti sera réhabilitée dans ses configurations extérieures d'origine.

Le bâtiment adoptera une disposition en strates urbaines alignées parallèlement à la rue de Bordeaux, s'adossant au Vaisseau Moebius.

Des circulations extérieures permettront la liaison entre la rue de Bordeaux et l'avenue de Cognac par l'intermédiaire de cheminements et terrasses.

❖ Opération 4 - Centre de documentation / Espace de vie étudiante

L'opération est idéalement située au cœur du campus, entre la passerelle et le barrage du Nil.

Les bâtiments existants (L et M) seront rénovés, avec une redéfinition des niveaux conformément au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour aménager un équipement d'une superficie de 370m². Des cheminements seront définis pour faciliter l'accès à l'équipement, qui offrira également

des vues panoramiques sur la Charente. Une extension, rendue possible par la démolition du bâtiment J lié à l'opération 1, ainsi que celle du bâtiment O situé à proximité des bâtiments L et M, s'étendra sur les vestiges d'une ancienne roue à eau.

Le centre de documentation accueillera la bibliothèque de l'EESI, servant de base à l'équipement. Il comprendra un espace de documentation et de consultation, des espaces de travail en petits groupes, ainsi que des installations pour les projections. Des surfaces dédiées aux échanges, consultations et démonstrations de projets des différentes écoles du campus seront également prévues.

Un pôle de vie étudiante sera intégré au bâtiment pour répondre aux besoins des étudiants, comprenant une salle polyvalente, un bureau pour l'association des étudiants du campus image, un espace santé, des installations de micro-restauration et de mobilité.

Les abords et l'espace naturel à l'ouest seront valorisés sur 2000m² par un parcours et des aménagements paysagers qui s'organiseront autour du nouvel équipement.

En raison de l'état vétuste des bâtiments existants et des berges à proximité immédiate, des reprises de fondations et un curage préalable des immeubles sont prévus en 2024, associés à un confortement et un traitement végétal des berges.

B. Ilot 164/170 rue de Bordeaux

En réponse au programme définissant la réhabilitation pour la création d'espaces de travail en plateaux libres et modulables, adaptés aux besoins d'acteurs de l'image, le Pôle Image a attribué un marché de maîtrise d'œuvre en 2023.

Le projet intègre la préservation des bâtiments de l'ilot présentant un intérêt architectural et associe la construction d'une partie neuve pour former un ensemble cohérent intégré à l'espace urbain et naturel du site. La façade de l'ensemble rue de Bordeaux conservera son unité et son caractère originel, tandis que les espaces en extension, orientés vers la Charente, seront aménagés en cohérence avec les Ateliers Magelis.

Les planchers de niveaux disparates seront harmonisés pour offrir des plateaux libres aménageables spacieux sur 1500m² dans un ensemble d'environ 2000m².

L'opération définit des objectifs environnementaux précis et performants, englobant un chantier à faible impact environnemental, une qualité d'air intérieur optimale, une gestion énergétique efficiente, un confort thermique estival, et une utilisation optimale de la lumière naturelle.

Un dépôt de permis de construire en 2024 permettra d'engager les travaux préalables de curage et déconstruction en parallèle de la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.

Dès à présent, des discussions sont en cours pour y localiser les projets de l'Enjmin.

C. Résidence étudiante rue de la Charente

Afin de répondre à la demande croissante de logements dans le quartier de l'Image, le Pôle Image entreprend la réhabilitation d'un ensemble d'immeubles situé rue de la Charente déjà en sa possession, dans le but d'aménager une nouvelle résidence étudiante au sein du Campus.

Le programme validé prévoit la création d'un îlot aménagé avec une atmosphère de place, ouvert et lumineux, doté d'entrées distinctes pour les véhicules et les piétons, de perméabilités visuelles et d'espaces extérieurs de qualité.

L'opération mixe la réhabilitation d'immeubles existants et la construction de nouveaux bâtiments, totalisant 2305 m² de planchers s'ajustant au potentiel du site afin de créer environ 90 logements individuels.

Les niveaux des immeubles existants conservés seront redéfinis pour respecter les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Les espaces réhabilités disposant d'un niveau de plancher inférieur aux cotes déterminées seront dédiés aux espaces communs tels que la laverie, le hall et le parking, ainsi qu'aux locaux techniques. Les immeubles qualifiés d'intéressants au titre du patrimoine bâti seront préservés et intégrés au projet.

La consultation de maîtrise d'œuvre en cours pour d'attribuer le marché au premier semestre 2024 et débiter les études de conception.

D. L'aménagement et l'entretien du patrimoine existant

Afin de garantir des installations et des locaux adaptés aux professionnels de l'image, le Pôle Image supervise les prestations courantes d'entretien, de maintenance et de vérification sur l'ensemble du patrimoine de la collectivité, comprenant terrains et bâtiments.

Des projets pourront également être réalisés en interne en termes de programmation et de maîtrise d'œuvre pour aménager des locaux existants au sein des immeubles constituant la réserve foncière du Pôle Image. Les travaux associés peuvent être mis en œuvre grâce aux marchés pluriannuels par lots techniques ou faire l'objet de consultations distinctes.

E. Développement durable et transition écologique

Le Pôle Image se doit d'accorder une attention particulière au développement durable et de mener les actions sur son patrimoine immobilier dans un souci constant de transition écologique. Cette préoccupation s'inscrit dans une perspective de gestion responsable des ressources et d'intégration des principes du développement durable.

Le pôle image s'engage à proposer et créer un environnement bâti respectueux de l'environnement et adapté aux changements climatiques. La volonté est notamment de prendre en compte les enjeux liés aux dépenses énergétiques en considérant la spécificité des activités des acteurs de l'image.

Par son intervention en termes de réhabilitation et de rénovation au sein du quartier de l'image, le Pôle image favorise déjà la préservation du patrimoine immobilier et la réduction de l'empreinte environnementale. De plus, l'efficacité énergétique des bâtiments est une priorité.

Le Pôle image s'attachera à respecter les obligations des maîtres d'ouvrage au regard de la réglementation en matière de transition écologique et veillera lors des interventions sur le patrimoine à intégrer la mise en œuvre de solutions visant à réduire les consommations d'énergie et proposer des locaux perforants, durables et écologiques.

Par ailleurs, la Pôle image a la volonté de prendre part à des actions collectives afin d'anticiper et permettre l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion raisonnée des ressources par les acteurs de l'Image. Sa participation aura pour objectif principal de permettre aux exploitants des locaux de réduire l'empreinte carbone de leur activité et de générer des économies de production.

Ainsi le Pôle Image sera partie prenante dans le Plan Local d'Actions Carbone Collectif dans l'Animation et le Jeu vidéo (PLACCAJ) initié par l'association la BoCAJ. En tant que propriétaire de nombreux bâtiments occupés par des acteurs de l'image, le Pôle Image participera notamment dès le début de l'année 2024 à une formation sur le concept innovant de design énergétique ayant pour objectif d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments en utilisant une approche globale et humaine, qui associe l'analyse comportementale des occupants des locaux pour mettre en place des solutions de confort ne reposant pas uniquement sur des calculs théoriques ou des choix techniques.

Un plan d'amélioration énergétique de nos bâtiments les plus anciens sera initié.

F. Urbanisme

Le Pôle Image Magelis continuera de contribuer aux programmes de réinvestissement dans le secteur de la gare, de l'Houmeau, des rives de la Charente, et ce, en collaboration avec les études entreprises

par la Ville d'Angoulême sur l'aménagement des espaces publics du quartier de l'Image, notamment au carrefour Barouilhet et sur la rue de Bordeaux, ainsi que dans le plan « Action Cœur de Ville ».

G. Acquisitions foncières

Le Pôle Image restera attentif aux opportunités foncières du quartier pour conserver une réserve foncière suffisante au développement du quartier de l'Image et se positionnera sur d'éventuels achats, notamment sur ceux qui seront cohérents avec le patrimoine existant.

V - LES CONSEQUENCES FINANCIERES

A. Le fonctionnement

L'exercice 2023, tout comme l'exercice précédent, s'est déroulé dans un contexte particulier de forte inflation et de hausse du coût de l'énergie. Pour Magelis l'augmentation sur le poste énergie s'élève en 2023 à 40% par rapport à 2022 (2021/2023 = 120% de hausse). Elle est nettement moins élevée que ce qui avait été annoncé puisque les premières données transmises dans le cadre du groupement de commandes passé avec GrandAngoulême pour la fourniture d'énergie indiquaient une augmentation du montant de ce poste d'environ 120% sur 2023. Cette augmentation pour Magelis doit de plus être relativisée car elle concerne en grande partie des bâtiments loués ou mis à disposition et est donc partiellement compensée par un remboursement effectué par les occupants (essentiellement l'Etat pour le bâtiment Enjmin et la Cibdi pour le musée de la bande-dessinée). Dans cet environnement compliqué, grâce à une maîtrise des dépenses courantes (baisse des subventions, économie sur les événements, nouvelles recettes), le résultat d'exécution est légèrement négatif.

Ce résultat vient conforter l'excédent antérieur reporté, qui permet, combiné à des participations statutaires maintenues à un montant global de 3 M €, de construire un budget primitif intégrant pourtant des dépenses nouvelles. Sur l'exercice 2024 seront réalisées les deux études pour lesquelles les consultations ont été lancées en 2023 : étude d'impact et étude relative à la création d'un consortium afin de répondre à l'appel à projets France 2030 sur les Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives.

Les premières données transmises GrandAngoulême pour les fluides font état d'un maintien de notre niveau de consommation gaz et électricité sur 2024.

Enfin, les charges financières seront en légère diminution et prévues à hauteur de 215 K€.

Par ailleurs, sur le budget 2023 une nouvelle source de financement a été mise en place avec une participation financière pour les participants aux Radi Raf. Elle sera maintenue en 2024 (environ 25 000€).

B. L'investissement

Les budgets votés depuis 2020 ont été construits de sorte à permettre de reconstituer un excédent de nature à assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement présenté et validé sans augmentation trop importante des participations. Ainsi la section d'investissement repose sur un excédent reporté en forte hausse et un niveau de participations statutaires maintenu à 3 M€.

Le niveau de consommation des crédits sur 2023 a été assez bas, peu d'opérations votées en AP/CP étant entrées en phase opérationnelle sur cet exercice. L'opération de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey était à été quasiment soldée.

L'exercice 2023 devrait être clôturé avec un excédent d'environ 2,3 M€.

Les opérations menées en partenariat avec la Ville d'Angoulême (bâtiment Eesi, 111-117 rue de bordeaux, Laubenheimer et Centre de documentation) : la phase de conception se poursuit, l'APD est en cours de notification.

Sur l'opération d'aménagement des locaux au 164 rue de Bordeaux (ateliers) la phase d'étude est achevée. La maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Genaud pour la réhabilitation du 164. La phase d'étude est également achevée pour l'opération d'extension de la résidence étudiante. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Saeml pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Il est à noter que la recherche de financements menée et a d'ores et déjà abouti à la validation de deux dossiers Fonds friches : pour la réhabilitation du 164 rue de Bordeaux d'une part (199 000 euros) et la réalisation du centre de documentation d'autre part (100 000 euros). Magelis a par ailleurs déposé un dossier pour l'aménagement des locaux à destination de l'Eesi dans le cadre de l'appel à projets global 2024 DETR/FNADT/DSIL. Sera également déposé sur 2024 un dossier fonds friches pour l'extension de la résidence étudiante.

A côté de ces opérations structurantes, sont poursuivis les travaux sur le patrimoine immobilier. En ce qui concerne, l'annuité des emprunts, il est à noter que l'inscription à prévoir pour le remboursement de la dette en capital, 670 K€, est stable par rapport à 2023.

Le Bureau réuni le 19 décembre a reconduit la stratégie de financement des investissements envisagés avec un lissage du montant global des participations afin d'éviter les hausses difficiles à intégrer dans les budgets des collectivités partenaires. Le montant des participations statutaires en investissement devait être porté à 4,5M€ à compter de 2024. Il est proposé qu'il soit maintenu au niveau de 2023, soit 3M€ et de tenir ainsi compte du glissement des opérations réelles de construction sur les années 2025/2027.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et accepter ces orientations budgétaires pour 2024.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, reading "Philippe Bouty", is written over a large, loopy, horizontal line that serves as a decorative flourish or underline.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport n°3

Bilan / Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiement correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération.

Ainsi, par délibération du comité syndical, huit autorisations de programme ont été créées, dont le bilan après ajustement (délibération n° 09/2023 du 15 mars 2023) est le suivant :

N° Op.	Libellé opération	AP	CP 2018/2022	CP 2023	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026
0903	164 rue de Bordeaux	4 450 000		520 000	41 313	1 300 000	1 900 000	730 000
1501	Ilôt 111/117 rue de Bordeaux	5 600 000	132 481	1 019 000	161 999	1 500 000	2 000 000	948 519
1701	Centre de doc.	2 100 000	55 114	359 000	18 953	500 000	800 000	385 886
1702	49 bd Besson Bey	3 735 977	3 512 557	223 420	59 875			
1703	Studios Paradis	2 000 000	133 702	1 866 298	71 330			
1801	Bâtiment Eesi	3 000 000	82 408	308 000	92 983	860 000	1 000 000	749 592
2001	Laubenheimer	600 000	23 324	57 000	26 905	160 000	210 000	149 676
2102	Extension RE	7 700 000		700 000	17 533	1 400 000	3 400 000	2 200 000
		29 185 978	3 939 587	5 052 718	490 892	5 720 000	9 310 000	5 163 673

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur la modification des AP/CP et d'approuver l'ajustement proposé :

N° Op.	Libellé opération	AP	CP 2018/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0903	164 rue de Bordeaux	4 450 000	41 313	600 000	2 000 000	1 600 000	208 687	
1501	Ilôt 111/117 rue de Bordeaux	5 600 000	294 481	300 000	1 000 000	2 600 000	1 405 519	
1701	Centre de doc.	2 100 000	74 067	60 000	300 000	1 000 000	665 933	
1702	49 bd Besson Bey	3 735 977	3 572 432	163 545				
1703	Studios Paradis	2 000 000	205 033	1 794 967				
1801	Bâtiment Eesi	3 000 000	175 391	860 000	1 000 000	750 000	214 609	
2001	Laubenheimer	600 000	50 229	30 000	70 000	300 000	149 771	
2102	Extension RE	7 700 000	17 533	150 000	1 200 000	3 100 000	2 700 000	532 467
		29 185 977	4 430 478	3 958 513	5 570 000	9 350 000	5 344 519	532 467

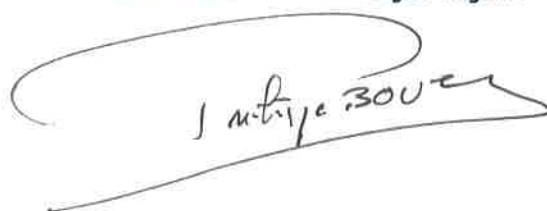
*

* *

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- approuver l'ajustement des AP/CP tel qu'exposé,
- m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport n°4

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

En application de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison du nouveau besoin qui existe au CREADOC, Monsieur le président propose au Comité syndical de créer, à compter du 14 février 2024, un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur territorial [catégorie A] dont la durée de service sera de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un contractuel pour une durée de cinq mois.

Cet agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux pour effectuer les missions suivantes au CREADOC : gestion du parc matériel audiovisuel et informatique, assistance technique auprès des étudiants et des intervenants et administration informatique.

*

*

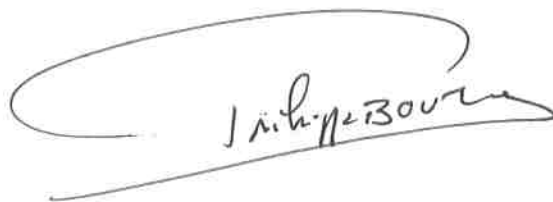
*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et décider :

- de créer un emploi non permanent, à compter du 14 février 2024, relevant du grade d'ingénieur territorial [Catégorie A] pour effectuer les missions de : gestion du parc matériel audiovisuel et informatique de CREADOC, assistance technique auprès des étudiants et des intervenants et administration informatique, à la suite d'un accroissement temporaire d'activité.
La durée hebdomadaire de travail sera égale à 35/35^{ème} ;
- de m'autoriser à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent ;

- que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur territorial du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique si les besoins le justifient ;
- me donner pouvoir pour signer tous actes ou documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long, sweeping underline.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 9 février 2024

Rapport n°5

Assurance des risques statutaires du personnel – Mandat au CDG 16 dans la perspective de souscrire un contrat groupe

Monsieur le Président expose :

- l'opportunité pour le SMPI MAGELIS de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre établissement, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Il propose d'habiliter Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à souscrire pour le compte du SMPI MAGELIS des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ♦ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- ♦ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SMPI MAGELIS une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2025**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

*

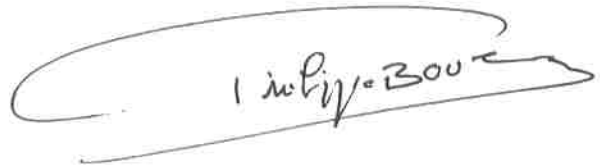
*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver cette proposition telle que présentée,
- m'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Philippe BOUTY
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, loopy oval. The signature appears to read "Philippe Bouty".